

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité



MINISTERE DU BUDGET

DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE PLURIANNUELLE
(DPBP) 2025-2027

Guinée

Juillet 2024

Table des matières

INTRODUCTION	5
1 EVOLUTION MACROÉCONOMIQUE 2022-2028	7
1.1 EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE.....	7
1.1.1 <i>Environnement international</i>	7
1.1.2 <i>Environnement national</i>	8
1.2 CADRAGE MACROECONOMIQUE.....	8
1.2.1 <i>Résultats macroéconomiques</i>	8
1.2.2 <i>Prévisions macroéconomiques à court et moyen termes</i>	13
2 EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2022-2023	19
2.1 POLITIQUE EN MATIERE DE FINANCES PUBLIQUES 2022-2023.....	19
2.1.1 <i>Au titre de la fiscalité</i>	19
2.1.2 <i>Au titre des dépenses publiques</i>	21
2.2 SITUATION DE L'EXECUTION DU BUDGET SUR LA PERIODE 2022-2023.....	23
2.2.1 <i>Mobilisation des recettes</i>	23
2.2.2 <i>Exécution des dépenses</i>	24
2.2.3 <i>Soldes budgétaires</i>	26
2.2.4 <i>Opérations de financement</i>	26
2.2.5 <i>Gestion de la dette 2022-2027</i>	27
3 SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS.....	28
3.1 SITUATION FINANCIERE DES SOCIETES DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT	28
3.1.1 <i>Evolution du portefeuille de l'Etat sur la période 2022-2023</i>	28
3.1.2 <i>Dividendes et prises de participation</i>	29
3.1.3 <i>Situation de l'exécution Budgétaire des EPA sur la période 2022-2023</i>	29
4 CADRE BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME (CBMT) 2025-2027	31
4.1 EVOLUTION DES AGREGATS BUDGETAIRES SUR LA PERIODE	31
4.2 PROJECTION DES RECETTES BUDGETAIRES	31
4.2.1 <i>Recettes fiscales</i>	32
4.2.2 <i>Dons</i>	32
4.2.3 <i>Autres recettes</i>	33
4.2.4 <i>Projection des recettes par régie financière</i>	33
4.2.5 <i>Les recettes minières</i>	35
4.2.6 <i>Les ressources des Budgets d'Affectation Spéciale (BAS)</i>	35
4.2.7 <i>Mesures pour la mobilisation des ressources par les différentes régies</i>	35
4.3 PROJECTION DES DEPENSES BUDGETAIRES	38
4.3.1 <i>Budget Général</i>	39
4.3.2 <i>Budgets d'Affectation Spéciale (BAS)</i>	40
4.3.3 <i>Programme d'Investissement Public (PIP)</i>	40
4.3.4 <i>Mesures en matière de dépense</i>	42
4.3.5 <i>Soldes budgétaires</i>	43
4.3.6 <i>Financement des soldes budgétaires</i>	43
4.3.7 <i>Gestion de la Dette 2025-2027</i>	44
5 ANALYSE ET GESTION DES RISQUES.....	47
5.1 LES RISQUES MACROECONOMIQUES	47
5.2 LES FACTEURS DE RISQUES DE LA DETTE.....	48
5.3 RISQUES BUDGETAIRES	49

6 CONCLUSION	51
7 ANNEXES	52
ANNEXE 1 : PROJECTION DES RECETTES DU CBMT 2025-2027	52
ANNEXE 2 : PROJECTION DES DEPENSES DU CBMT 2025-2027	53
ANNEXE 3 : SOLDES BUDGETAIRES DU CBMT 2025-2027	54
ANNEXE 4 : OPERATIONS DE FINANCEMENT DU CBMT 2025-2027	54
ANNEXE 5: PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC (PIP) 2025-2027	55
ANNEXE 5: PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC (PIP) 2025-2027 PAR AXE DU PRI.....	56

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de la croissance économique.....	8
Graphique 2: Evolution de la croissance du secteur primaire.....	9
Graphique 3 : Evolution de la croissance du secteur secondaire.....	10
Graphique 4 : Evolution de la croissance du secteur tertiaire.....	11
Graphique 5 : Evolution du taux d'inflation (Indice, base 2019=100)	11
Graphique 6 : Evolution des échanges extérieurs	12
Graphique 7 : Evolution de la masse monétaire	13

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Mobilisation des recettes sur la période 2022-2023 (en Mds).....	23
Tableau 2 : Solde budgétaire sur la période 2022-2023 (en Mds)	26
Tableau 3 : Encours, tirages/émissions et service de la dette de l'administration centrale.....	27
Tableau 4 : Liste des EPA par allocation budgétaire en 2023.....	30
Tableau 5 : Projection des recettes sur la période 2025-2027	32
Tableau 6 : Projection des recettes fiscales 2025-2027	32
Tableau 7 : Projection des Dons 2025-2027	33
Tableau 8 : Projection des autres recettes 2025-2027	33
Tableau 9 : Projection des recettes par régie financière 2025-2027	33
Tableau 10 : Projection de recettes de la DGI 2025-2027	34
Tableau 11 : Projection des recettes de la DGD 2025-2027	34
Tableau 12 : Projection des recettes de la DGT-CP 2025-2027	35
Tableau 13 : Projection des recettes fiscales minières 2025-2027	35
Tableau 14 : Projection des ressources des BAS 2025-2027	35
Tableau 15 : Projection des dépenses par nature (en Mds)	38
Tableau 16 : Programme d'investissement public par source de financement 2025-2027	41
Tableau 17 : Présentation des projections 2025-2027 par secteur	42
Tableau 18 : Présentation des projections 2025-2027 par axe du PRI.....	42
Tableau 19 : Indicateurs clés de performance des stratégies alternatives	49

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANAFIC	Agence Nationale de Financement des Collectivités
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CFU	Contribution Foncière Unique
CNRD	Comité National de Rassemblement pour le Développement
CNT	Conseil National de la Transition
DGB	Direction Générale du Budget
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DNIPSIG	Direction Nationale des Investissements Publics et du Système Intégré de Gestion
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FCE	Fonds Commun de l'Education
FINEX	Financement Extérieur
FIM	Fonds d'Investissement Minier
FMI	Fonds Monétaire International
FODECCON	Fonds de Développement des Communes de Conakry
FNDL	Fonds National de Développement Local
GNF	Franc Guinéen
LFI	Loi de Finances Initiales
LFR	Loi de Finances Rectificatives
LORF	Loi Organique Relative aux Lois de Finances
PIB	Produit Intérieur Brut
RER	Redevance d'Entretien Routier
SDMT	Stratégie de la dette à moyen terme
SOGEKA	Société de Gestion de Kaléta
SOGES	Société de Gestion et d'exploitation de Souapiti
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

Introduction

Conformément à l'article 12, alinéa 3 du décret portant cadre de gouvernance des finances publiques, le Gouvernement prépare annuellement un Document de Programmation Budgétaire Pluriannuelle (DPBP) triennal. Ce document présente principalement le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT), lequel est élaboré sur la base d'hypothèses économiques réalistes, précises et justifiées.

Sur la base de divers agrégats du cadrage macroéconomique, du contexte socio-politique et des orientations de la politique générale du gouvernement, le DPBP détermine la trajectoire des finances publiques (niveau global des recettes attendues, des dépenses programmées, des résultats de soldes budgétaires et des opérations de financement prévues par l'Etat) pour les trois (3) prochaines années.

Ce DPBP est élaboré dans un contexte de poursuite de la refondation de l'Etat, prônée par **Son Excellence Monsieur le Président de la République, le Général de Corps d'Armée Mamadi DOUMBOUYA** et traduite dans la déclaration de politique générale du gouvernement de **Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement** en date du 27 mai 2024. Il tient compte également de la continuité de la mise en œuvre du Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025, dont l'objectif ultime est d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens.

Par ailleurs, ce document de programmation constitue le support principal du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) entre le Gouvernement, l'organe législatif et les partenaires socio-économiques sur les priorités de l'Etat pour la période 2025-2027.

Les projections budgétaires du présent DPBP sont établies sur la base des prévisions de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de 8,4% en 2025, 11,0% en 2026 et 11,8% en 2027.

Ces prévisions sont élaborées :

- dans un environnement international marqué principalement par l'intensification de la guerre Russo-Ukrainienne et au proche Orient, la perspective d'un ralentissement de la reprise de l'activité économique en Chine en raison de la crise persistante dans le secteur immobilier, la prévision à la baisse de la croissance aux Etats-Unis et en Afrique Subsaharienne, les attaques des navires commerciaux par les rebelles Houthis dans la mer rouge ;
- dans un environnement national dominé essentiellement par les effets persistants de l'incendie du principal dépôt pétrolier de Kaloum, le démarrage effectif du gigantesque projet minier de Simandou et ses effets d'entraînement sur le reste de l'économie nationale.

A cela s'ajoutent, les risques budgétaires liés à un environnement sujet à des chocs imprévisibles susceptibles de perturber, à tout moment, l'équilibre macro-budgétaire

Par ailleurs, il importe de souligner que les données économiques et budgétaires présentées dans ce document pourraient connaître des modifications, selon

I'évolution du contexte afin de tenir compte des changements intervenus avant l'adoption du projet de loi de finances pour 2025.

Le présent document s'articule autour de cinq (5) points :

1. Evolution macro-économique 2022-2028 ;
2. Evolutions des finances publiques sur la période 2022-2023 ;
3. Situations des organismes publics ;
4. Cadre budgétaire à moyen terme 2025-2027 ;
5. Analyse et gestion des risques ;
6. Conclusion.



1 EVOLUTION MACROÉCONOMIQUE 2022-2028

1.1 Evolution récente de la situation économique et financière

1.1.1 Environnement international

Selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI)¹, la croissance mondiale, devrait passer de 3,5% en 2022 à 3,0% en 2023. La hausse des taux directeurs appliqués par les banques centrales pour lutter contre l'inflation continue de peser sur l'activité économique.

L'inflation globale à l'échelle mondiale devrait passer de 8,7% en 2022 à 6,9% en 2023, puis à 5,8% en 2024. L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) devrait ralentir plus graduellement et les prévisions concernant l'inflation en 2024 ont été révisées à la hausse.

La récente sortie de l'impasse concernant le plafond de la dette américaine et les mesures énergiques prises par les autorités pour endiguer les turbulences, dans les secteurs bancaires américain et suisse, ont réduit les risques immédiats de perturbation dans le secteur financier.

Ces nouvelles ont atténué les risques qui pèsent sur les perspectives. Toutefois, dans l'ensemble, les facteurs influents sur les perspectives restent orientés à la baisse. L'inflation pourrait rester élevée et même s'accélérer, si d'autres chocs se produisaient, notamment ceux liés à l'intensification de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que des phénomènes météorologiques extrêmes.

Les turbulences du secteur financier pourraient reprendre, à mesure que les marchés s'adaptent à un nouveau resserrement des politiques menées par les banques centrales. En Chine, la reprise pourrait ralentir, en partie à cause de problèmes non résolus dans le secteur immobilier, ce qui engendrerait des effets de contagion au-delà des frontières du pays.

Les situations de surendettement souverain pourraient s'étendre à un plus grand nombre de pays.

Du côté positif, l'inflation pourrait ralentir plus rapidement que prévu, ce qui réduirait la nécessité de durcir les politiques monétaires et la demande intérieure pourrait à nouveau se révéler plus résiliente.

Plusieurs pays donnent la priorité à la baisse durable des prix tout en garantissant la stabilité financière. Les banques centrales devraient donc continuer de mettre l'accent sur le rétablissement de la stabilité des prix et le renforcement de la supervision financière et de la surveillance des risques.

Si les tensions sur les marchés venaient à se concrétiser, les pays devraient fournir rapidement des liquidités tout en atténuant la possibilité d'un aléa moral. Ils devraient également constituer des réserves budgétaires, en veillant à ce que la composition du rééquilibrage budgétaire garantisse un appui ciblé aux plus vulnérables.

¹ Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale, édition de janvier 2024

1.1.2 Environnement national

En 2023, l'activité économique nationale s'est déroulée dans un contexte marqué par (i) la prise de mesures fortes pour assurer l'équilibre macroéconomique interne et externe afin de renforcer la résilience du pays ; (ii) la poursuite de la mise en œuvre du Programme de Référence Intermédiaire (PRI) 2022-2025 et du Plan de Relance Economique (PRE) 2022-2024 ; (iii) l'amélioration du climat des affaires ; et (iv) la poursuite des réformes dans le secteur minier. Elle a été aussi caractérisée, en partie, par l'incendie du principal dépôt d'hydrocarbures de Conakry.

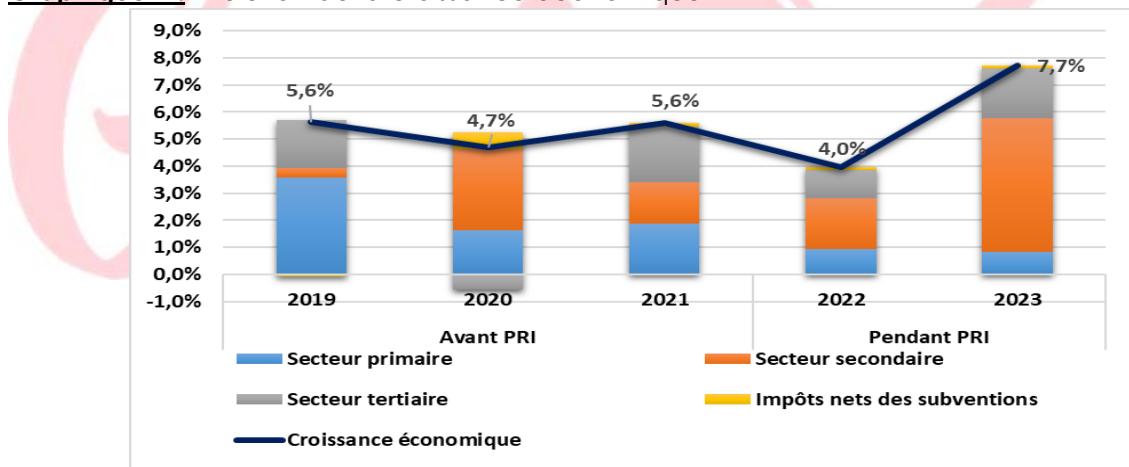
1.2 Cadrage macroéconomique

1.2.1 Résultats macroéconomiques

1.2.1.1 Croissance de l'économie

En 2023, l'économie guinéenne a été performante, en dépit du durcissement des conditions financières dans le monde, de la persistance de la guerre russo-ukrainienne et de l'incendie du dépôt d'hydrocarbures de Conakry. La croissance économique s'est établie à 7,7% en 2023 contre 4,0% en 2022, grâce au dynamisme du secteur secondaire, en lien avec l'augmentation de la production minière.

Graphique 1: Evolution de la croissance économique



Les résultats macroéconomiques, vus du côté de l'offre, se présentent comme suit :

1.2.1.2 Secteur primaire

Le secteur primaire a connu une tendance haussière en 2023 avec un taux de croissance de 4,2% contre 4,8% en 2022, tiré essentiellement par le sous-secteur de la pêche (+1,2%), qui a enregistré un taux de croissance de 3,5% en 2023 contre 2,9% en 2022.

La croissance des activités de pêche s'explique par les efforts consentis par les autorités dans le cadre de l'approvisionnement des marchés locaux en produits

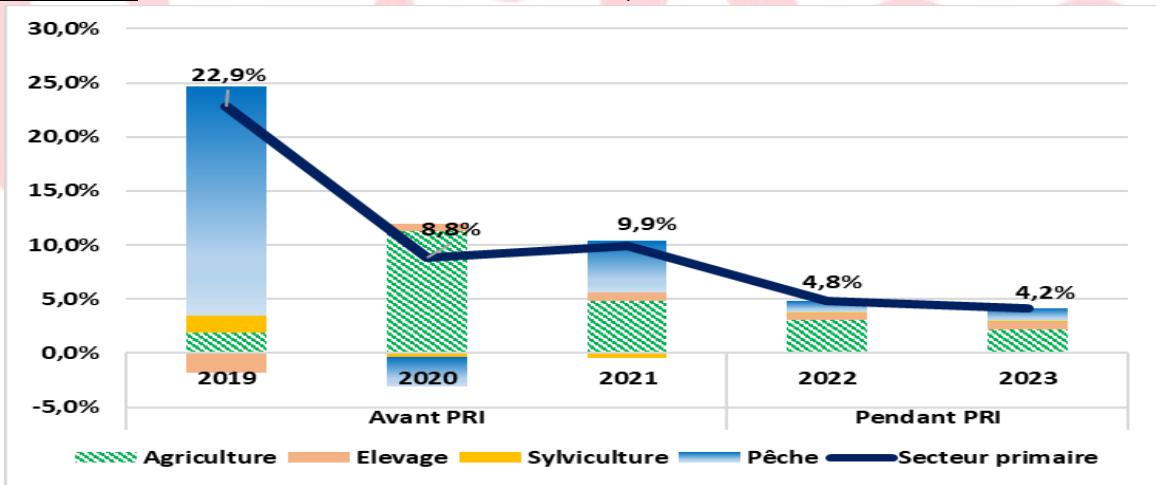
halieutiques et la promotion des exportations des produits de pêche. Ces efforts ont été concrétisés par l'empoissonnement des plans d'eaux, étangs et retenues de barrage, ainsi que par l'acquisition et la mise à disposition des intrants de pêche : (i) 10 000 nappes de filets conventionnels ; (ii) 24 910 paquets d'hameçons ; (iii) 4 500 rouleaux de cordage de filets et (iv) 2 000 gilets de sauvetage. Ainsi, il a été mis sur le marché local 435 290 tonnes de poissons en 2023 contre 373 888 tonnes en 2022 soit une augmentation de 61 402 tonnes.

Les activités d'élevage ont connu une croissance passant de 4,1% en 2022 à 5,4% en 2023. Cette évolution s'explique par la poursuite des efforts des autorités en charge de l'élevage pour la construction de 100 bâtiments d'élevage de 50 têtes et la formation de 300 jeunes diplômés en élevage. Les récipiendaires ont été dotés de noyaux reproducteurs afin de constituer à terme un cheptel de 15 300 têtes/catégories (ovins et caprins).

Les activités agricoles ont enregistré un taux de croissance de 4,6% en 2023 contre 6,6% en 2022. Ce ralentissement est imputable au retard accusé pour le lancement de la campagne agricole 2023-2024 qui aurait dû améliorer l'accès à cinq (5) facteurs essentiels au développement agricole, à savoir : les intrants, les équipements, les financements, le conseil et les infrastructures de production.

Les activités sylvicoles ont connu un ralentissement, passant de 3% en 2022 à 1,6% en 2023. Cette baisse s'explique par les mesures prises par les autorités pour la limitation de la coupe abusive du bois et la protection des forêts dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

Graphique 2: Evolution de la croissance du secteur primaire



1.2.1.3 Secteur secondaire

En 2023, le taux de croissance du **secteur secondaire** s'est établi à 14,6% contre 5,7% en 2022. Cette croissance est essentiellement tirée par le dynamisme des activités extractives (+11,7%).

Les **activités extractives** ont connu une hausse de 19,5% en 2023 contre 6,8% en 2022, en raison principalement de l'augmentation de la production de bauxite de 22,88 millions en 2023 due essentiellement à la reprise de l'exploitation par la société Bel Air Mining (2 883 923 tonnes) et à la rentrée en production de trois (3)

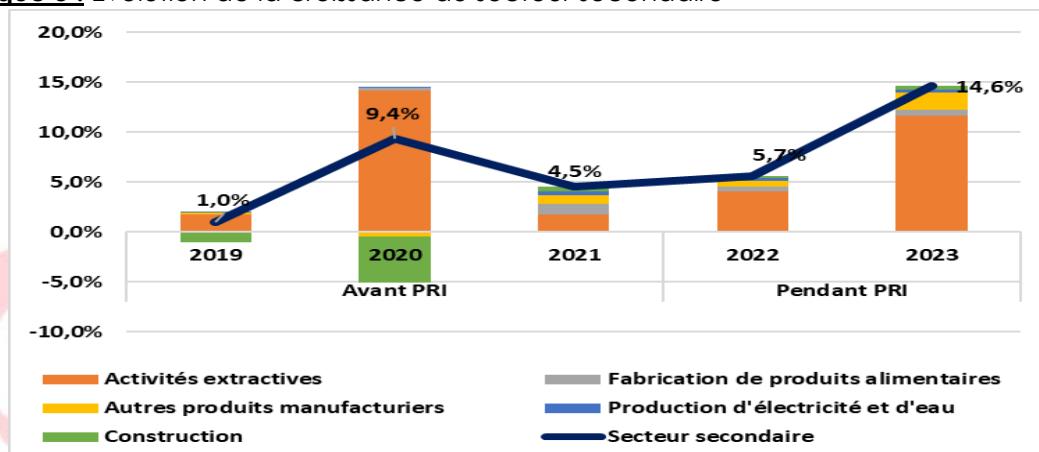
nouvelles sociétés (Société des Bauxite de Guinée avec 152 214 tonnes, compagnie Alliance Minière Responsable avec 177 240 tonnes et la Société Kimbo Mining avec 104 020 tonnes).

Les **activités de fabrication** ont progressé de 7,3% en 2023 contre 4,3% en 2022, grâce à l'amélioration de l'environnement des affaires et à l'augmentation de la demande.

Les **activités de production de l'eau, de l'électricité et du gaz** sont restées aux alentours de leur niveau de 2022 (8,8%). Cette situation est principalement due à la poursuite des travaux de construction des postes sources et à la réalisation des lignes de transport et de distribution.

Les **activités de construction** ont progressé de 5,0% en 2023 contre 2,9% en 2022, en lien avec la poursuite de la mise en œuvre des grands projets dans le domaine des infrastructures (routes, barrages, etc.) et l'intensification des activités dans l'immobilier.

Graphique 3 : Evolution de la croissance du secteur secondaire



1.2.1.4 Secteur tertiaire

Le **secteur tertiaire** a connu une croissance de 4,5% en 2023 contre 2,5% en 2022, principalement tirée par les activités commerciales qui y ont contribué pour 2,1.

Les **activités de commerce** ont progressé de 5,2% en 2023 contre 1,5% en 2022. Cette évolution s'explique par l'amélioration de la demande intérieure.

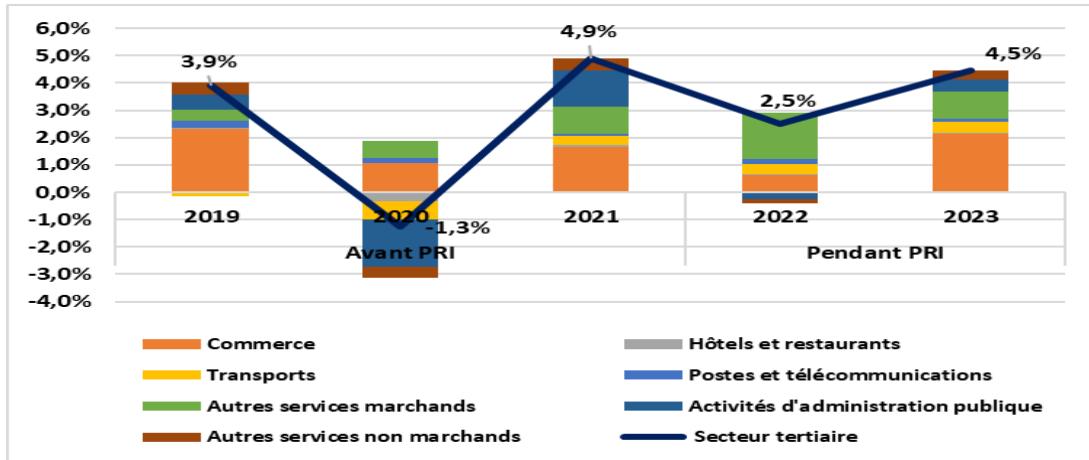
La croissance des **services d'hôtellerie** s'est établie à 3,5% en 2023 contre 3,3% en 2022, grâce à la valorisation et à l'aménagement de nombreux sites touristiques du pays. Cette situation résulte aussi du lancement de la saison touristique 2023-2024 de la Guinée dans la région administrative de Kindia.

Le taux de croissance des **activités de transport** a progressé de 4,6% en 2023 contre 4,5% en 2022. Cette évolution s'explique principalement par : (i) l'amélioration du réseau routier ; (ii) la construction et l'inauguration d'une aire de stationnement et de repos des conducteurs à Kouré-Mali et (iii) l'acquisition de plusieurs équipements pour l'accélération des opérations de manutention au niveau du port de Conakry.

Les **services de l'administration publique** ont enregistré un taux de croissance de 2,5% en 2023 contre une baisse de 1,3% en 2022, en raison de la mise en œuvre des réformes engagées à la fonction publique par les autorités guinéennes.

En revanche, les **activités des postes et télécommunications** ont marqué un ralentissement, avec un taux de croissance de 6,4% en 2023 après 9,0% en 2022, découlant de la baisse du nombre d'abonnés chez certains opérateurs.

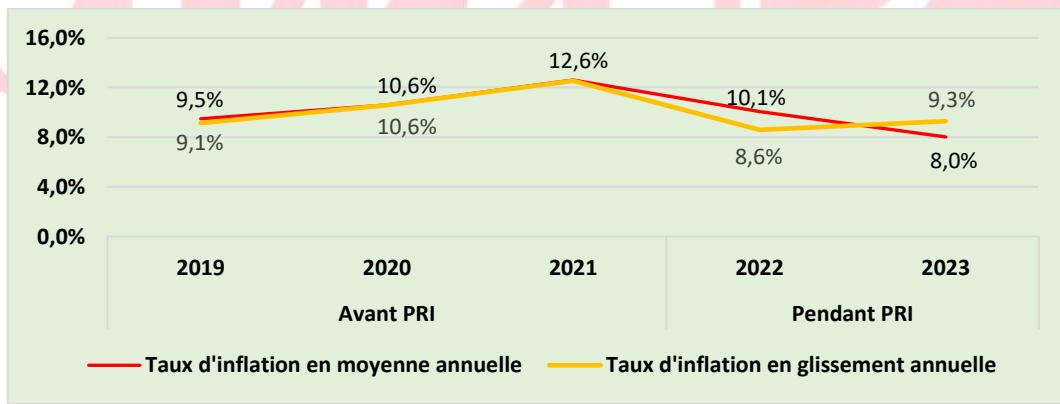
Graphique 4 : Evolution de la croissance du secteur tertiaire



1.2.1.4.1 Inflation

Le taux d'inflation en moyenne annuelle, calculé à partir de l'indice de Conakry s'est situé à 8,0% en 2023 contre 10,1% en 2022. En glissement à fin décembre, il représente 9,3% en 2023 contre 8,6% en 2022. Cette augmentation en glissement annuel est tirée principalement par les frais de logement, les factures d'électricité et les coûts de transport.

Graphique 5 : Evolution du taux d'inflation (Indice, base 2019=100)



Source : DNP/DSCM/INS

1.2.1.4.2 Echanges extérieurs

Les transactions extérieures ont été caractérisées par un solde global déficitaire de 353,8 millions USD (-1,5% du PIB) en 2023 contre 514,8 millions USD (-2,9% du PIB) en 2022. Ce niveau résulte essentiellement du solde négatif enregistré sur la balance des services et celui des revenus primaires.

La balance des services s'est établie à -2 095,9 millions USD en 2023 contre -760,5 millions USD en 2022, principalement tirée par l'augmentation des dépenses

payées à l'étranger par des sociétés au titre des services de fret maritime, des services spécialisés reçus par les entreprises et des services de conseil de gestion.

La balance des revenus primaires a enregistré un déficit de 1 606,9 millions USD en 2023 contre 336,6 millions USD en 2022, ce qui s'explique en grande partie par la hausse de la valeur des dividendes et des intérêts payés par les sociétés aux investisseurs et aux travailleurs non-résidents par les agents économiques résidents, notamment les sociétés minières et l'Etat guinéen.

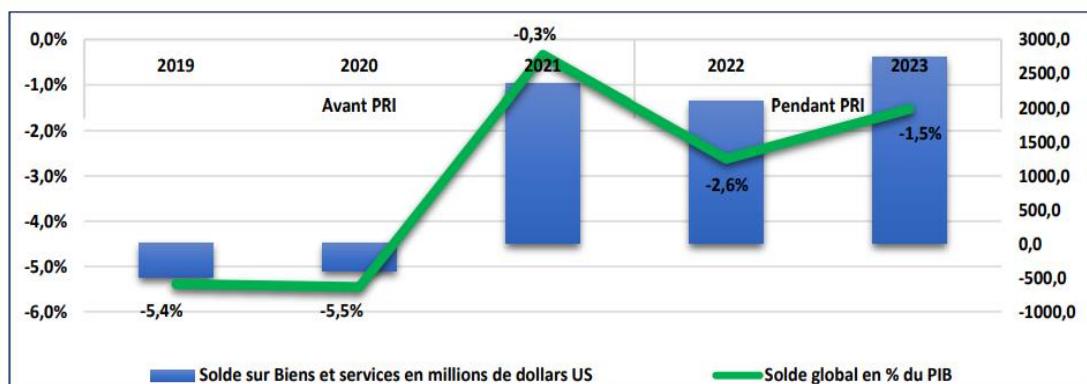
En revanche, la balance commerciale est ressortie excédentaire de 4 827,7 millions USD en 2023 contre 2 859,9 millions USD en 2022. Cet excédent est attribuable à l'augmentation de la production et à l'exportation des produits miniers, en lien avec l'entrée en exploitation de nouvelles sociétés.

La balance des revenus secondaires a connu un excédent de 542,2 millions USD en 2023 contre 537,3 millions USD en 2022, grâce aux transferts reçus en faveur des anciens combattants de l'ancienne armée française.

Le compte de capital a connu une tendance baissière, s'établissant à 190,9 millions USD en 2023 contre un excédent de 212,8 millions USD en 2022. Cette régression s'explique essentiellement par un affermississement des dons affectés reçus par l'administration centrale dans le cadre de la réalisation des infrastructures.

Le compte financier s'est établit à 1 499,7 millions USD en 2023 contre 3 027,6 millions USD en 2022 dû à la baisse des investissements directs et des investissements de portefeuille.

Graphique 6 : Evolution des échanges extérieurs



Source : DNP/DSCM à partir des données de la BCRG

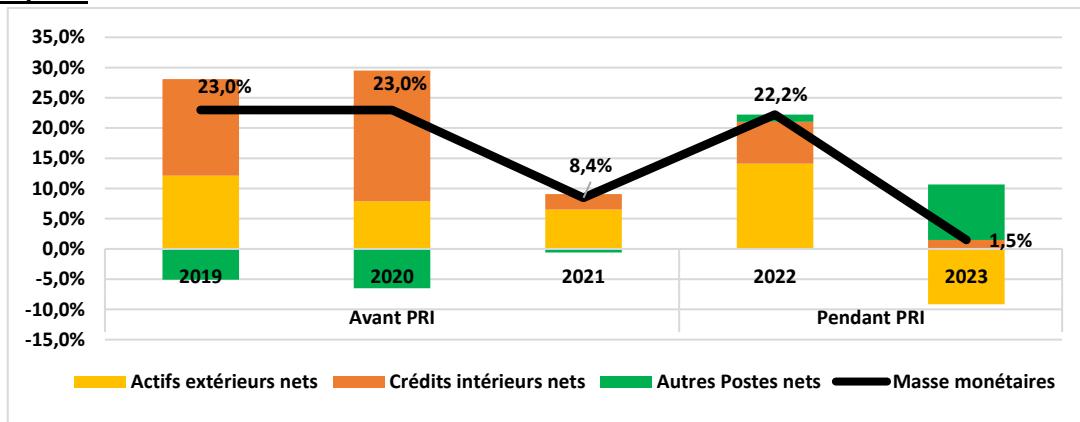
1.2.1.4.3 Situation monétaire

La masse monétaire a progressé de 1,5% pour s'établir à 50 337,6 milliards de GNF en 2023 contre 49 598,5 milliards de GNF en 2022. Cette augmentation est due à l'accroissement des avoirs intérieurs nets de 18,1% atténuée par une baisse des avoirs extérieurs nets de 22,3%.

Les avoirs intérieurs nets se sont élevés à 34 526,65 milliards de GNF en 2023 contre 29 246,63 milliards de GNF en 2022, soit une hausse de 18,1%. Cette progression résulte de la détérioration de la Position Nette du Trésor dans les livres de la Banque Centrale et de la hausse des créances sur le secteur privé.

Quant aux avoirs extérieurs nets, ils se sont établis à 15 810,90 milliards de GNF en 2023 contre 20 351,88 milliards de GNF en 2022, soit une baisse de 22,3%, liée à la diminution des avoirs extérieurs de la Banque Centrale.

Graphique 7 : Evolution de la masse monétaire



Source : DNP/DSCM/BCRG

1.2.2 Prévisions macroéconomiques à court et moyen termes

Les perspectives macroéconomiques à court terme de la Guinée sont favorables malgré la persistance de certains effets de l'incendie du dépôt de carburant de Conakry. Elles tiennent compte de l'environnement international, notamment l'évolution des cours du pétrole et des prix des principaux produits miniers.

Elles ont été analysées suivant trois scénarios. Il s'agit du scénario de base, sans Simandou et avec Simandou.

Le **scénario de base** est bâti sur l'hypothèse de la bonne mise en œuvre des actions inscrites dans le Programme de Référence Intérimaire (PRI) et le Plan de Relance Économique (PRE). Il constitue le cadrage macroéconomique provisoire élaboré en mars 2024.

Le **scénario sans Simandou**, il a pour hypothèse la bonne gestion des effets induits par l'incendie du dépôt des hydrocarbures de Conakry à travers l'approvisionnement de l'économie en produits pétroliers, notamment en essence et gasoil à hauteur de 85% et 94,4% respectivement. C'est la version revue du cadrage macroéconomique provisoire de mars 2024. Ce scénario n'intègre pas les effets du projet d'exploitation du minerai de fer de Simandou.

Concernant le **scénario avec Simandou**, il intègre les paramètres du projet d'exploitation du minerai de fer de Simandou et l'hypothèse de la bonne gestion des effets induits par l'incendie du dépôt des hydrocarbures de Conakry à travers l'approvisionnement de l'économie en produits pétroliers, notamment en essence et gasoil à hauteur de 85% et 94,4% respectivement. Dans ce scénario, l'intégration de la production du fer dans la branche des activités extractives renforcerait son poids dans la formation du PIB autant que la valeur ajoutée estimée de la production. Cela pourrait générer des points de croissance considérables par rapport aux scénarios précédents qui ne prennent pas en compte les ressources de l'exploitation du minerai de fer.

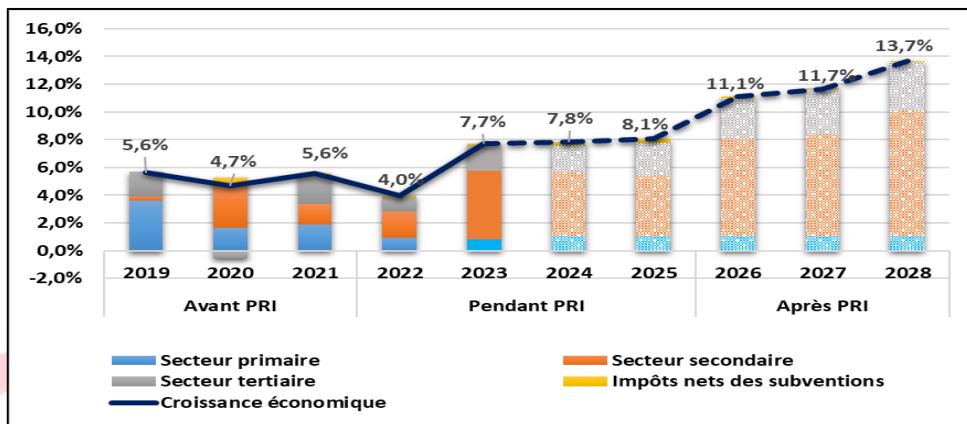
Pour le cadrage macroéconomique définitif 2023, le scénario avec Simandou, dont la probabilité de réalisation semble plus plausible, a été retenu. Dans ce

scénario, l'exploitation devrait être plus dynamique à la faveur d'un prix du minerai de fer sur le marché international plus favorable. Dans cette optique, les capacités de production du minerai de fer pourraient augmenter de près de 30% par rapport aux deux autres scénarios.

Les résultats sur la croissance du PIB réel seraient ainsi nettement meilleurs, soit une hausse de 4,9 points de pourcentage par rapport au scénario sans Simandou.

En conséquence, la croissance économique est projetée à 7,8% en 2024 et devrait se maintenir sur un sentier favorable, profitant de cette exploitation du minerai de fer de Simandou. En moyenne sur la période 2025-2028, la croissance économique serait attendue à 11,1% contre 6,1% dans le scénario sans Simandou.

Graphique 8 : Evolution du taux de croissance économique



Source : DNP/DSCM/Cadrage macroéconomique

Les prévisions macroéconomiques sont principalement soutenues par les hypothèses suivantes :

- L'atténuation de la guerre russo-ukrainienne et le conflit israélo-palestinien et la mitigation de leurs répercussions sur l'économie nationale ;
- L'amélioration des prix des biens de première nécessité ;
- La poursuite de la mise en œuvre du Programme de Référence Intérimaire (PRI) et du Plan de Relance Economique (PRE) ;
- L'accélération des travaux de construction des infrastructures du projet Simandou, avec un démarrage de production du fer en 2026 ;
- La bonne tenue des branches de l'industrie manufacturière, du commerce, des transports et de l'hôtellerie avec la réalisation des travaux d'installation du projet Simandou ;
- La hausse tendancielle des cours des principaux produits d'exportation (bauxite, alumine, or, fer, café, cacao, etc.) et la bonne tenue de la demande extérieure de ces produits ;
- La poursuite et la consolidation de la réforme des finances publiques, notamment l'augmentation des recettes, la maîtrise des dépenses courantes et l'amélioration de l'efficacité des dépenses d'investissement ;

- L'amélioration de la pluviosité et sa bonne répartition dans l'espace et dans le temps ;
- La poursuite des investissements dans les infrastructures (routes, échangeurs, barrages, hôpitaux, écoles, etc.) ;
- Le renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Gouvernement-Secteur privé et ;
- La contraction de l'activité commerciale en lien notamment avec l'augmentation du prix des biens de première nécessité.

Sur la base du scénario avec Simandou tel que décrit ci-haut, il ressort qu'un impact globalement positif de la production du minerai de fer serait attendu dès le démarrage de l'exploitation. Ainsi, l'évolution de l'économie guinéenne sur la période 2024-2028, selon l'optique de l'offre, se présenterait comme suit :

Le **secteur primaire** devrait connaître une croissance de 5,4% en 2024 contre une prévision du cadrage provisoire de 2,5%, en lien avec les efforts consentis par les autorités guinéennes pour redynamiser le secteur rural.

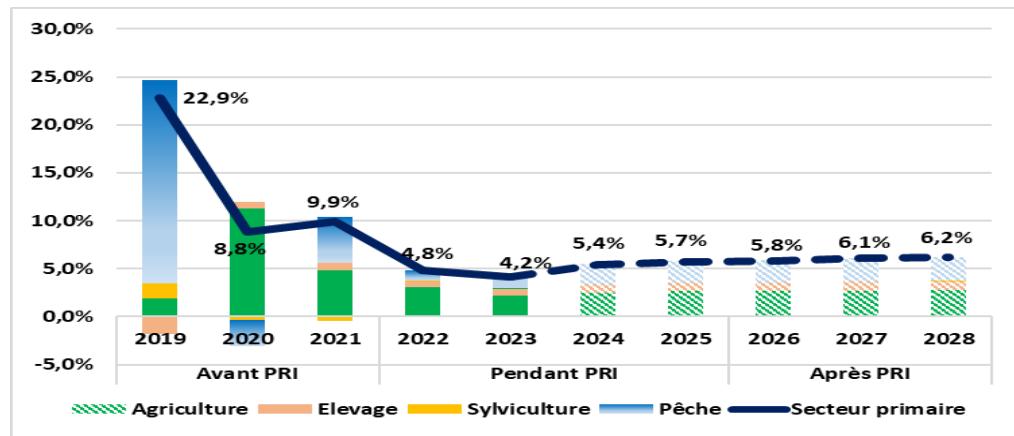
Ainsi, les **activités agricoles** pourraient connaître une croissance de 5,2% en 2024 contre 4,6% prévue par le cadrage provisoire, soit une hausse de 0,6 point de pourcentage. De 2025 à 2028, cette croissance serait de 5,7% en moyenne. Cette évolution devrait résulter principalement, du désenclavement des zones de production avec 344 mètres linéaires d'ouvrages de franchissement réalisés, de la subvention de 63 034 tonnes d'engrais par l'Etat et de la réhabilitation 3 819 hectares de plaines et bas-fonds réhabilités. Elle pourrait s'expliquer également, par la mise à disposition de 241 moissonneuses batteuses, 252 tracteurs équipés, 320 motoculteurs et de 115 batteuses motorisées.

Les **activités d'élevage** devraient connaître une croissance de 6,2% en 2024 contre une prévision du cadrage provisoire de 5,4%, soit une augmentation de 0,8 point de pourcentage. Sur la période 2025-2028, la croissance pourrait se situer à 6,4% en moyenne. Cette situation proviendrait de l'acquisition par les autorités de 4 100 000 doses de vaccins et de la vaccination de 1 469 625 animaux.

Les **activités de pêche** devraient enregistrer une croissance de 6,4% en 2024 contre une prévision du cadrage provisoire de 2,3%. De 2025 à 2028, elles pourraient connaître une croissance moyenne de 6,8%. Cette évolution pourrait être imputable aux mesures prises par les autorités guinéennes pour la reconstruction des stocks et la croissance des ressources halieutiques dans l'optique d'assurer une exploitation durable.

Les **activités sylvicoles** devraient baisser de 1,7% en 2024. Entre 2025 et 2028, elles seraient de 0,2% en moyenne annuelle en raison des mesures prises par les autorités pour limiter la coupe du bois et interdire son exportation.

Graphique 9 : Evolution de la croissance du secteur primaire



Source : DNP/DSCM/Cadrage macroéconomique

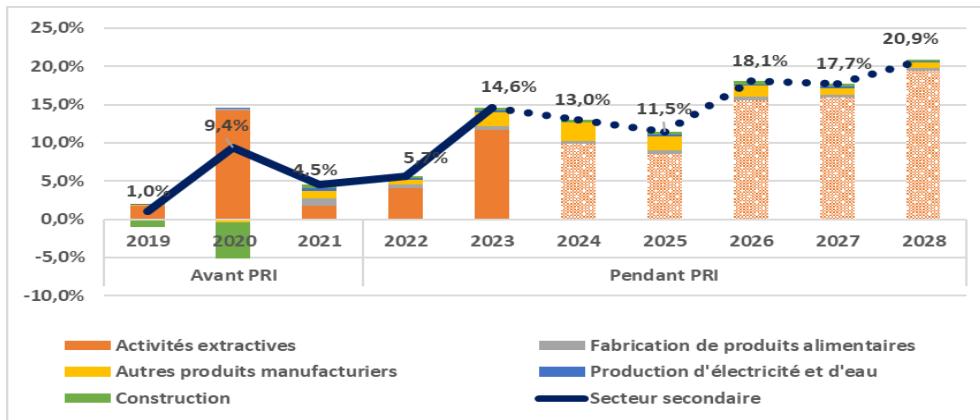
Le **secteur secondaire**, devrait afficher sur la période d'exploitation du minerai de fer une croissance de 13,0% en 2024 contre 6,4% pour le cadrage provisoire, soit une hausse de 6,6 points de pourcentage. Sur la période 2025-2028, elle pourrait être de 17,0% en moyenne, tirée par les activités de ses sous-secteurs.

En effet, les **activités extractives** devraient enregistrer un taux de croissance de 15,9% en 2024, selon le scénario avec Simandou, contre 8,1% pour le cadrage provisoire, soit un accroissement de 7,8 points de pourcentage. Entre 2025 et 2028, ce taux de croissance pourrait être en moyenne de 21,9%, en lien avec les effets directs et indirects du projet d'exploitation du minerai de fer de Simandou.

Les **activités de fabrication** devraient connaître une croissance de 8,1% en moyenne en 2024 contre une prévision du cadrage provisoire de 3,4%, soit un accroissement de 4,7 points de pourcentage. De 2025 à 2028, la croissance de ces activités pourrait être en moyenne de 6,3%. Cette évolution s'expliquerait par l'accélération de la production manufacturière, en lien avec les travaux d'implantation du projet Simandou.

La croissance des **activités de construction** pourrait atteindre 5,6% en 2024 contre une prévision du cadrage provisoire de 4,2%, due à l'accélération et/ou au démarrage de plusieurs grands projets d'infrastructures routières et énergétiques.

Graphique 10 : Evolution de la croissance du secteur secondaire



Source : DNP/DSCM/Cadrage macroéconomique

Quant au **secteur tertiaire**, il devrait connaître une croissance de 4,7% en 2024 contre 3,2% pour le cadrage provisoire, soit une hausse 1,5 point de pourcentage.

De 2025 à 2028, il pourrait connaître une croissance de 8,1% en moyenne, tirée par l'ensemble de ses sous-secteurs.

Ainsi, les **activités commerciales** pourraient connaître une accélération, passant de 2,1% en 2023 à 4,9% en 2024 contre une prévision du cadrage provisoire de 1,9%. Entre 2025 et 2028, la croissance de ces activités serait de 9,7% en moyenne. Ce résultat proviendrait de l'augmentation de la demande des biens et services sur les marchés intérieurs suite à l'amélioration des revenus des ménages.

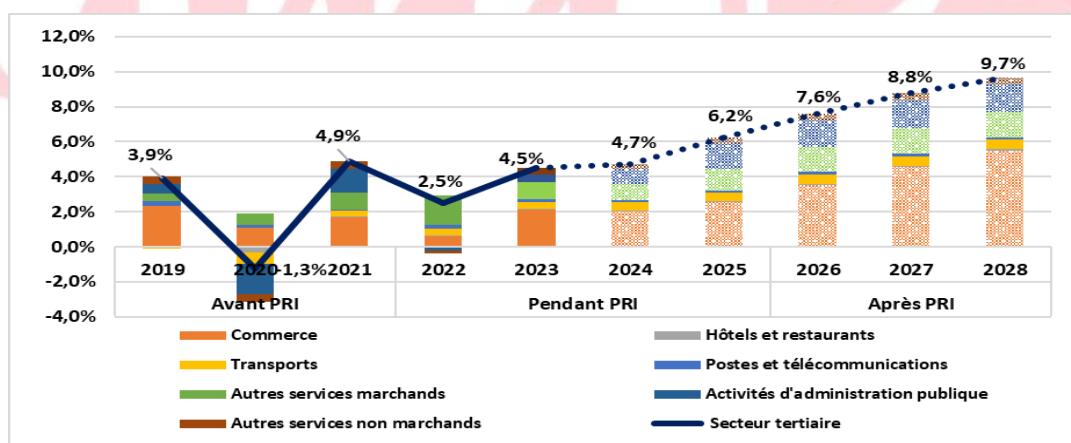
Les **activités d'hôtellerie** devraient atteindre quant à elles une croissance de 3,2% en 2024 et 5,1% en moyenne entre 2025 et 2028 contre 3,5% en 2023. Cette évolution pourrait s'expliquer par l'amélioration de la clientèle dans les restaurants et bars-cafés.

Les **activités de transports** devraient elles aussi enregistrer une croissance de 3,2% en 2024 et atteindre 5,1% en moyenne par an à l'horizon 2028. Cette situation serait due à l'augmentation des mouvements des personnes et des marchandises à l'intérieur du pays.

Les **services des postes et télécommunications** devraient progresser de 5,3% en 2024 et se situer à 7,0% en moyenne sur la période 2025-2028, en raison du remplacement des groupes électrogènes des sociétés de téléphonie consommant du carburant par des batteries solaires qui fonctionnent grâce à l'énergie solaire.

Les **services de l'administration publique** devraient connaître une croissance de 4,9% en 2024 et atteindre 8,6% entre 2025 et 2028, grâce au recrutement de 20 000 nouveaux fonctionnaires et à l'augmentation des salaires des travailleurs de l'administration publique, conformément au protocole d'accord signé entre le mouvement syndical et le Gouvernement.

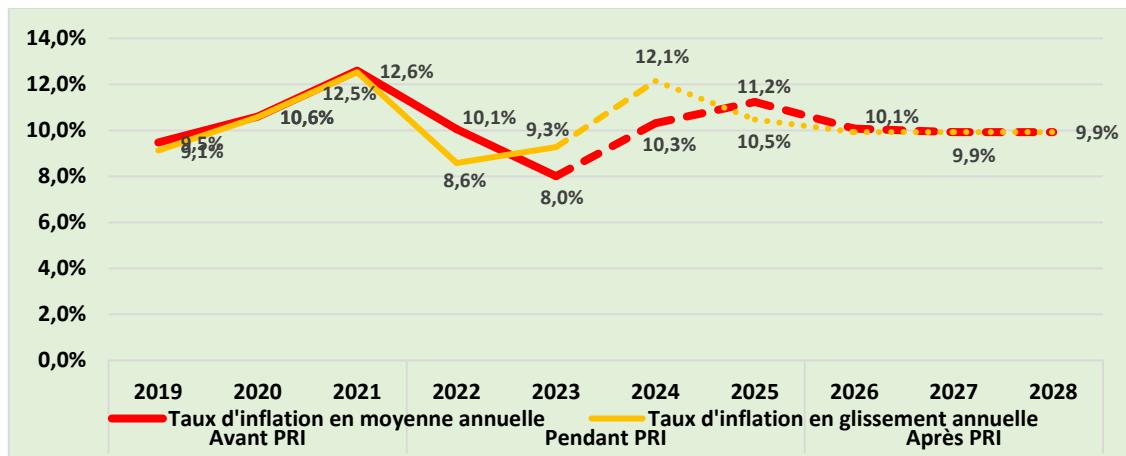
Graphique 11 : Evolution de la croissance du secteur tertiaire



Source : DNP/DSCM/Cadrage macroéconomique

Le **taux d'inflation en moyenne annuelle** calculé à travers l'indice de Conakry, devrait se situer autour de 10,6% en 2024 contre 8,0% en 2023. Il pourrait se situer à 11,5% en 2025, 10,1% en 2026, pour s'établir à 9,9% en 2028. Ces évolutions s'expliqueraient par la hausse des prix des denrées alimentaires, l'augmentation des frais de logement et la pénurie de produits pétroliers dans les stations de l'intérieur du pays.

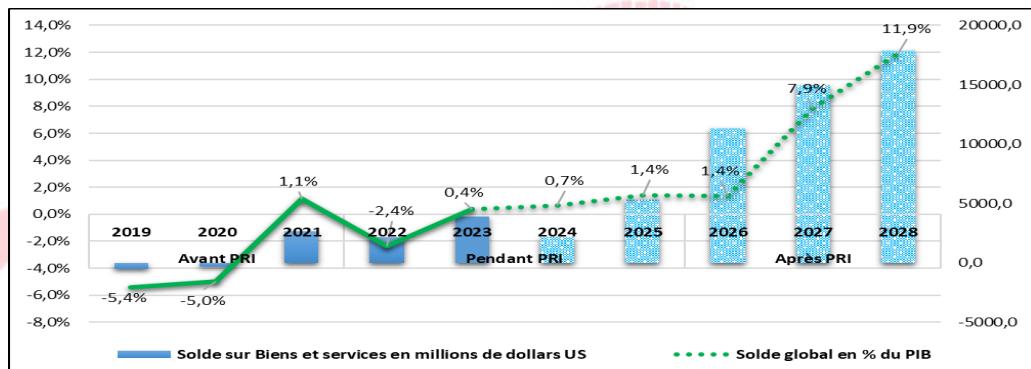
Graphique 12 : Evolution du taux d'inflation (Indice, base 2019=100)



Source : DNP/DSCM à partir des données de l'INS

Entre 2024 et 2028, le **solde global de la balance des paiements** pourrait enregistrer un déficit moyen de 10 328,2 millions USD (4,6% du PIB).

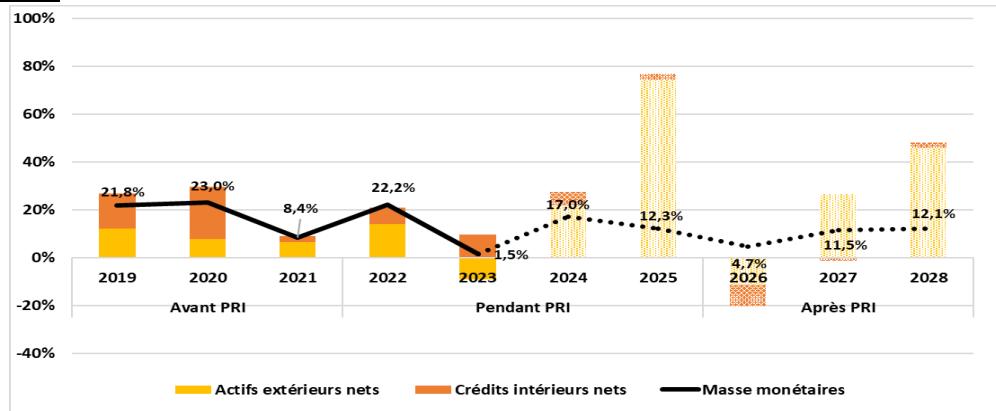
Graphique 13 : Evolution des échanges extérieurs



Source : DNP/DSCM à partir des données de la BCRG

La **masse monétaire** devrait poursuivre sa consolidation pour atteindre 86 648,3 milliards de GNF (19,3% du PIB) en 2028, soutenue par une dynamique favorable des créances sur les autres secteurs dans le cadre du soutien aux activités économiques.

Graphique 14 : Evolution de la masse monétaire



Source : DNP/DSCM à partir des données de la BCRG

2 EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2022-2023

2.1 Politique en matière de finances publiques 2022-2023

2.1.1 Au titre de la fiscalité

Les mesures fiscales mises en œuvre ces deux dernières années ont permis d'améliorer le niveau de mobilisation des recettes.

Au niveau des **politiques fiscales**, elles sont relatives à :

- la modification du tarif de la taxe sur la consommation téléphonique (TCT) ;
- la mise à jour des dispositions de l'article 251 du Code Général des Impôts (CGI) ;
- la modification des articles 1019-I, 1030-I, 1067-I, 1070, 1104, 1077, 1142-II.2, 1232, 1233, 383. IX, du CGI ;
- la modification de l'article 244 relatif aux plafonds de l'impôt minimum forfaitaire pour les sociétés et les entreprises relevant du régime déclaratif. Le montant de l'IMF ne peut, en aucun cas, être :

ni inférieur à :

- 30 000 000 GNF pour les Moyennes Entreprises,
- 450 000 000 GNF pour les grandes entreprises ;

ni supérieur à :

- 450 000 000 GNF pour les moyennes entreprises ;

Pour les professions libérales, le montant de l'IMF est fixé à 10 000 000 FG.

- la modification de l'article 236 du CGI relatif aux paiements des acomptes par les sociétés soumis à l'impôt sur les sociétés ;
- la modification de l'article 1065 du CGI relatif à l'interruption de la prescription ;
- la modification de l'article 1114 du CGI relatif à la durée maximale de vérification de la comptabilité ;
- l'abrogation de l'article 1175 ;
- l'institution d'un taux d'imposition de 5% sur les revenus générés par les services digitaux opérés par les plateformes de commerce électronique étrangères ou locales ;
- l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée sur les importations de parties et accessoires neufs des véhicules, motocycles et tricycles ;
- le relèvement du taux des droits d'accises sur les cigarettes à 40% de la valeur ;
- la fixation à 100 000 GNF du frais de délivrance du certificat de mise à la consommation (CMC) aux usagers ;

- la prorogation de 5 ans de l'utilisation des mesures de protection supplémentaire dans la mise en application du Tarif Extérieur Commun (TEC) ;
- l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de la Redevance de Traitement et Liquidation (RTL) sur les importations d'intrants et de matériel à usage agricole, de pêche et d'élevage ;
- le rétablissement du Droit Unique d'Entrée (DUE) à 3% sur les importations de matières premières ou intrants des sociétés ou entreprises qui n'apportent pas une transformation substantielle réputée suffisante, avec une valeur ajoutée d'au moins 30% ;
- le rétablissement du DUE également sur les matières premières ou intrants importées par des sociétés ou entreprises qui n'exécutaient que de simples opérations de mise en bouteille, d'ensachage, d'étiquetage ou autres opérations de conditionnement pour la vente en détail ;
- l'exemption de certains véhicules de transport spécialisés et ceux à usages spéciaux de la taxe sur la valeur ajoutée à l'importation, ce sont :
 - les véhicules à usage médico-chirurgical (voitures ambulances) ou destinés au transport de corps (voitures corbillards)
 - les véhicules neufs de lutte contre les incendies ;
 - les véhicules neufs utilisés pour le nettoiement des rues, des places publiques, des caniveaux, des pistes d'aérodromes (balayeuses, arroseuses, arroseuses-balayeuses, voitures pour l'aspiration des boues et des eaux usées).

Concernant les **reformes administratives**, elles portent tant sur l'administration fiscale intérieure que sur l'administration douanière.

Au niveau de **l'administration fiscale intérieure**, les principales mesures ont porté sur :

- le renforcement de la sécurisation des procédures d'attribution et de gestion du numéro d'identification fiscale (NIFp) ;
- la création de sept Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) à Kankan, Siguiri, Nzérékoré, Labé, Boké, dont deux à Conakry ;
- l'engagement de la DGI à travers la signature d'un contrat de performance avec le Ministre du Budget décliné à tous les niveaux opérationnels.

Au niveau de **l'administration douanière**, les mesures ont porté sur :

- l'attribution du statut d'opérateur économique agréé (OEA) aux entreprises le souhaitant et qui remplissent les critères définis ;
- le renforcement des capacités de la Section tarif et des unités opérationnelles : maîtrise de l'assiette fiscale, de l'évaluation et du classement tarifaire en vue de mettre fin au glissement tarifaire, source de perte de recettes.
- la poursuite de la dématérialisation du dédouanement : (gestion des exonérations, généralisation du paiement en ligne des droits et taxes,

interfaçage du système SYDONIA avec le Ministère en charge des Transports pour la délivrance des cartes grises des véhicules, mise en place du module gestion des valeurs, simplification de la procédure de dédouanement...).

- le Système automatisé de gestion du transit : la mise en œuvre du projet d'interconnexion de la CEDEAO (SIGMAT) et le suivi électronique (balises) des marchandises permettront de réduire la fraude sur les opérations en transit ;
- le renforcement de la lutte contre la fraude, la criminalité transfrontalière organisée et le terrorisme : à travers l'opérationnalisation de NCEN (National Customs Enforcement Network) ;
- le renforcement des capacités de la Cellule de suivi des exonérations : pour mieux cerner l'utilisation des régimes d'exonération et contrôler le respect de la destination privilégiée ;
- l'amélioration de certaines mesures prises contribuant à l'accroissement des recettes : opération de dédouanement et de livraison des marchandises au port de Conakry 24/24 et 7/7 et l'élargissement de la mesure à d'autres ports du pays, au dépôt des hydrocarbures et au fret de l'aéroport...
- l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents des douanes : ce sont essentiellement des mesures dites externes, nécessitant des investissements, notamment :
 - l'acquisition des balises et logiciels pour le suivi électronique des camions de marchandises en transit (GPS) ;
 - l'aménagement d'aire de déchargement des marchandises au niveau des bureaux des Douanes frontaliers terrestres, en vue d'une évaluation juste.
 - la dotation des bureaux frontaliers terrestres des ponts-bascules et des scanneurs pour le contrôle non-intrusif des marchandises ;

2.1.2 Au titre des dépenses publiques

Les principales mesures qui ont été envisagées dans le cadre de la gestion des dépenses sur la période 2022-2023 sont les suivantes :

- la poursuite de l'effort d'augmentation des dépenses des secteurs de la santé et de l'éducation pour les porter à 20% des dépenses de l'Etat.
- l'allocation d'au moins 6% des dépenses du budget de l'Etat en faveur du secteur du développement rural (agriculture, pêche, élevage et environnement) ;
- le renforcement de la numérisation de l'économie et le développement du secteur privé en dotant la nouvelle Agence Nationale de l'Innovation et de l'Economie Numérique (ANIEN) et le Fonds d'Appui aux Groupements d'Intérêt Economique (FAGIE) d'un volume de crédits important ;

- le relèvement du niveau des dépenses régaliennes (défense, sécurité et justice), en vue de garantir l'État de droit et la sécurité de nos concitoyens ;
- la révision des bases de définition de la subvention à accorder à l'Électricité en tenant compte des efforts internes de redressement de la Société EDG, tant en matière de dépenses d'exploitation que de collecte de recettes ;
- la poursuite de la réforme des marchés publics, à travers notamment la relecture des textes sur la commande publique et la digitalisation des procédures de passation des marchés publics ;
- la poursuite de la réforme de l'administration et de la fonction publique en vue d'une meilleure maîtrise des effectifs et de la masse salariale ;
- l'encadrement de la progression des dépenses de biens et services afin de poursuivre la réduction du train de vie de l'Etat ;
- la création des lignes budgétaires pour tous les services déconcentrés des ministères, conformément à leur cadre organique afin de permettre la satisfaction des besoins formulés lors de la tournée d'immersion du Gouvernement de 2022 ;
- la finalisation et l'opérationnalisation de la chaîne d'exécution budgétaire des services déconcentrés ;
- l'accélération de la réforme des organismes publics et l'organisation des revues périodiques de performance ;
- la maîtrise de la gestion des investissements publics à travers la sécurisation des crédits en faveur des quarante-quatre (44) Projets Présidentiels Prioritaires pour l'exercice budgétaire 2023 ;
- la mise en œuvre du mécanisme de gestion de certains projets d'investissement en mode autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) ;
- la dotation du fonds d'études et de contrôles de l'ACGP d'au moins 5% du coût des investissements, pour faciliter la réalisation des Projets Présidentiels Prioritaires d'Investissement dans un délai de 24 mois ;
- la réaffirmation du caractère prioritaire des investissements publics en maintenant leur part à au moins 35% des dépenses totales du budget de l'Etat ;
- la limitation du déficit budgétaire au tour de 3,62% du PIB ;
- la poursuite de l'apurement de la dette intérieure (dette fournisseur) afin d'améliorer le climat des affaires ;
- la prévision d'une dotation suffisante pour l'exécution du chronogramme de la Transition ;
- la révision à la baisse de plus de 1 000 milliards de la subvention au prix de l'électricité ;

2.2 Situation de l'exécution du budget sur la période 2022-2023

L'exécution du budget de l'Etat pour l'année 2023 a été marquée par un accroissement du niveau de mobilisation des recettes de 14,87% par rapport à 2022 et une augmentation de 23,75% du volume des dépenses payées.

2.2.1 Mobilisation des recettes

En 2022, la réalisation s'est chiffrée à 23 100,87 Mds sur un objectif annuel en LFR de 26 292,78 Mds, soit un taux de mobilisation de 87,86%.

Les recettes du budget général se sont chiffrées à 22 697,46 Mds et celles des budgets d'affectation spéciale (BAS) à 403,41 Mds.

Les recettes totales mobilisées en 2023 se chiffrent à 26 535,30 Mds sur un objectif en Loi de Finances Rectificative (LFR) de 29 029,32 Mds, soit un taux de réalisation de 91,41%. Elles sont réparties en recettes du budget général pour 26 166,65 Mds (98,61%) et en recettes affectées aux Budgets d'Affectation Spéciale (BAS) pour 368,65 Mds (1,39%).

Entre 2022 et 2023, les recettes totales mobilisées ont connu une progression de 14,87%.

Tableau 1 : Mobilisation des recettes sur la période 2022-2023 (en Mds)

Libellés	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Taux de variation
Recettes du Budget Général	22 697,45	26 166,64	15,28%
Recettes fiscales	20 105,79	23 340,14	16,09%
Dons, legs et fonds de concours	819,80	1 699,99	107,37%
Autres recettes	1 771,86	1 126,51	-36,42%
Ressources du Budget d'Affectation Spéciale	403,41	368,65	-8,62%
dont Fonds National de Développement Local (FNDL)	153,93	175,82	14,22%
dont Fonds d'Investissement Minier (FIM)	125,88	85,86	-31,79%
dont Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECCON)	15,85	30,32	91,29%
dont Fonds Commun de l'Education (FCE)	107,75	76,65	-28,86
Total recettes du Budget de l'Etat	23 100,87	26 535,29	14,87%

Source : Rapports de l'exécution budgétaire 2022 et 2023

Entre 2022-2023, les recettes fiscales ainsi que les dons, legs et fonds de concours ont progressé respectivement de 16,09% et de 107,37%, tandis que les autres recettes ont connu une baisse de 36,42%, soit un taux d'accroissement moyen de 15,28% des recettes du budget général. Quant aux BAS, ils ont enregistré une baisse de 8,62% par rapport à 2022.

Les recettes fiscales y compris les BAS ont été mobilisées à hauteur de 23 632,14 Mds en 2023 contre 20 401,45 Mds en 2022. Leurs parts se situent respectivement à 89,06% et 88,31% dans les mobilisations de recettes des exercices 2022 et 2023.

Quant aux dons yc BAS FCE, ils ont été mobilisés à hauteur de 1 776,64 Mds, soit un taux d'accroissement de 91,54% par rapport à la réalisation de 2022 de 927,55

Mds. Leur part se situe à 6,70% dans le total des recettes de 2023 contre 4,02% en 2022.

En ce qui concerne les autres recettes, elles ont été encaissées à hauteur de 1 126,51 Mds en 2023 représentant 4,25% du total des recettes contre 1 771,86 Mds réalisés en 2022, soit 7,67%. Les autres recettes mobilisées en 2022 incluent le ticket d'entrée de Rio Tinto dans le consortium de Simandou pour 211,49 Mds.

De manière spécifique, les **recettes minières** ont été recouvrées à hauteur de 4 287,21 Mds sur une prévision de 4 224,40 Mds, soit 101,49% de taux de réalisation. Comparé au montant encaissé en 2022 de 3 913,64 Mds, on note un accroissement de 9,55%.

En ce qui concerne **les dividendes perçus**, ils se chiffrent à 693,42 Mds en 2023, soit un taux de réalisation de 62%. Ils proviennent des sociétés mixtes à participation majoritaire pour 69,66%, des sociétés mixtes à participation minoritaire pour 19,73% et des sociétés publiques pour 10,61%. En 2022, ils ont été recouvrés à hauteur de 797,04 Mds sur une prévision en LFR 2022 de 735,91 Mds, soit un taux de 108,31%. Entre 2022 et 2023, les dividendes perçus ont baissé de 13%.

Par ailleurs, la contribution des régies de recettes s'est chiffrée à 24 566,46 Mds sur un objectif en LFR de 26 546,70 Mds, soit un taux de réalisation de 92,54% en 2023. En glissement annuel, on note un accroissement de 9,68%. Elle concerne la Direction Générale des Impôts (DGI) pour 12 341,15 Mds (50,24%), la Direction Générale des Douanes (DGD) pour 10 440,89 Mds (42,50%) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGT-CP) pour 1 784,42 Mds (7,26%).

En 2022, les régies avaient mobilisé 22 399,14 Mds contre 24 582,68 Mds prévus en LFR, soit un taux de réalisation de 91,12%. Ces recettes ont été mobilisées par la DGI pour 10 822,72 Mds (48,32%), la DGD pour 9 341,43 Mds (41,70%) et la DGT-CP pour 2 235 Mds (9,98%).

La pression fiscale² s'est maintenue aux alentours de 12% du PIB sur la période 2022 et 2023.

2.2.2 Exécution des dépenses

Sur l'exercice 2022, le montant des dépenses engagées hors financement extérieur s'élève à 19 832,37 Mds sur un objectif annuel de 26 116,42 Mds en LFR, soit un taux d'exécution de 75,94%.

Sur la base des prises en charge comptable, l'exécution des dépenses y compris FINEX se chiffre à 23 857,16 Mds.

Le niveau de paiement des dépenses y compris celles financées par les ressources extérieures est de 19 771,69 Mds, soit un taux de paiement de 82,87% par rapport aux prises en charge comptables. Ces paiements se décomposent en dépenses courantes pour 15 054 Mds (76,14%) et en dépenses

² PIB (170 314 pour 2022 et 197 974 pour 2023) du cadrage macroéconomique 2023 de mars 2024

d'investissement pour 4 717,69 Mds (23,86%), dont 2 737,84 Mds de financement extérieur.

S'agissant des Budgets d'Affectation Spéciale (BAS), les dépenses ont été payées à hauteur de 401,56 Mds au compte du FNDL et FODECCON. Ces paiements ont porté sur :

- les dépenses de personnel pour 24,82 Mds dont 15,72 Mds pour le FNDL et 9,10 Mds pour le FODECCON ;
- les dépenses de biens et services pour 18,36 Mds ;
- les dépenses de transfert pour le financement de 337 Plans Annuels d'Investissement (PAI) à l'intérieur et 6 PAI à Conakry pour 322,25 Mds et ;
- les dépenses d'investissement destinées aux études, supervisions et construction de sièges pour 36,13 Mds.

En 2023, les dépenses engagées y compris FINEX se chiffrent à 28 496,22 Mds sur un objectif en Loi de Finances Rectificative de 37 249,45 Mds, soit 76,50%.

Sur la base des prises en charge comptables, les dépenses exécutées se chiffrent à 29 943,44 Mds dont 4 944,42 Mds financées sur ressources extérieures.

Les dépenses totales payées se chiffrent à 24 467,54 Mds. Comparées aux prises en charge comptables, le taux de réalisation se situe à 81,71%. Elles se décomposent en dépenses sur ressources propres pour 19 523,13 Mds (79,79%) et sur ressources extérieures pour 4 944,42 Mds (20,21%).

Les dépenses courantes exécutées se chiffrent à 15 923,41 Mds (65,08%) et les dépenses d'investissement à 8 544,13 Mds (34,92%).

En ce qui concerne l'exécution des BAS, elles se chiffrent à 210,55 Mds, dont 151,79 Mds pour le Fonds National de Développement Local (FNDL), 8,49 Mds pour le Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECCON), 48,64 Mds pour le Fonds d'Investissement Minier (FIM) et 1,63 Mds pour le Fonds Commun de l'Éducation (FCE).

2.2.2.1 Exécution des dépenses par grande nature

• Titre I : Charges financières de la dette

Sur une prévision annuelle de 731,69 Mds en 2022, les charges financières de la dette ont été payées à hauteur de 703,16 Mds, soit 96,10%. Ce niveau de paiement concerne les intérêts de la dette intérieure pour 480,77 Mds et la dette extérieure pour 222,39 Mds.

En 2023, les charges financières de la dette ont été payées à hauteur de 627,44 Mds. Elles concernent la dette intérieure pour 413,20 Mds et la dette extérieure pour 214,24 Mds.

Entre 2022 et 2023, les paiements de charges financières de la dette ont reculé de 10,77%.

- **Titre II : Dépenses de personnel**

En 2022, les dépenses de personnel ont été payées à hauteur de 6 738,77 Mds sur une prévision annuelle de 7 125,72 Mds, soit 94,57%. Elles se décomposent en traitements et salaires en espèces pour 6 225,65 Mds et en traitements et salaires en nature pour 513,12 Mds.

Pour 2023, elles ont été payées à hauteur de 5 727,88 Mds sur une prévision annuelle de 7 831,50 Mds, soit un taux d'exécution de 73,14% et se décomposent en traitements et salaires en espèces pour 5 137,40 Mds et en traitements et salaires en nature pour 590,48 Mds.

Entre 2022 et 2023, les paiements des dépenses de personnel ont reculé de 15%.

- **Titre III : Dépenses de biens et services**

Les dépenses de biens et services ont été payées à hauteur de 2 053,25 Mds en 2022 et 2 702,76 Mds en 2023, ce qui représente une progression de 31,63%.

- **Titre IV : Dépenses de transfert**

Les dépenses de transfert ont été payées à hauteur de 5 558,82 Mds en 2022 et 6 865,33 Mds en 2023, soit un accroissement de 23,50%.

- **Titre IV Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement public ont été payées à hauteur de 4 717,69 Mds en 2022 et 8 544,13 Mds en 2023, soit un accroissement de 81,11%.

En 2023, les paiements concernent les dépenses d'investissement sur ressources propres pour 3 599,71 Mds (42,13%) et les dépenses d'investissement sur FINEX pour 4 944,42 Mds de (57,87%).

2.2.3 Soldes budgétaires

En 2022, le solde budgétaire global s'était établi à -756,29 Mds (-0,44% du PIB) contre -3 408,14 Mds (-1,72% du PIB) en 2023.

Tableau 2 : Solde budgétaire sur la période 2022-2023 (en Mds)

Libellés	Prévision		Exécution	
	LFR 2022 (1)	LFR 2023 (1)	2022 (2)	2023 (3)
Recettes totales	26 292,78	29 029,32	23 100,87	26 535,30
Dépenses totales (prises en charge comptable)	30 636,68	37 249,45	23 857,16	29 943,44
Solde budgétaire global	-4 343,90	-8 220,13	-756,29	-3 408,14
Déficit (% du PIB)	-2,63%	-3,86%	-0,44%	-1,72%
PIB (Mds de GNF)	165 263,60	213 205,39	170 314,01	197 973,91

2.2.4 Opérations de financement

Sur l'exercice 2022, le financement net s'est établi à 756,29 Mds, résultant de la mobilisation des ressources de 21 935,20 Mds et du paiement des charges de 21 178,91 Mds.

Quant à l'exercice budgétaire 2023, les ressources de financement mobilisées se chiffrent à 28 889,41 Mds, tandis que les charges de financement payées étaient de 26 708,03 Mds, soit un financement net de 2 181,38 Mds.

2.2.5 Gestion de la dette 2022-2027

La gestion de la dette publique consiste à suivre et à établir les stratégies permettant de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des projets de développement structurants de l'Etat, tout en veillant à sa soutenabilité.

2.2.5.1 Evolution de la dette 2021-2023

Le stock de la dette publique est passé de 56 601,18 Mds en 2021 à 57 801,34 en 2022 avant de s'établir à 79 569,10 Mds en 2023, soit respectivement 35,52%, 33,94% et 39,29% du PIB. Selon les données du cadrage macroéconomique, à fin 2024, il pourrait se situer à 33,61%.

En 2023, le stock de la dette intérieure était de 40 297,27 Mds, soit 50,64%. Quant à celui de la dette extérieure, il se chiffrait à 39 271,83 Mds (49,36%).

S'agissant du service de la dette, il est passé de 12 767,10 Mds en 2021 à 15 723,55 Mds en 2023, soit un taux d'accroissement de 23,24%.

En 2023, le service de la dette intérieure représentait 90,56% et 9,44% pour celui de l'extérieure.

Pour les tirages et émissions, les réalisations sont passées de 31 203,47 Mds en 2021 à 18 613,33 Mds en 2023, soit une réduction de 40,35%. Pour le marché financier intérieur ils se chiffrent à 11 150,10 Mds en 2021, 13 948,11 Mds en 2022 et 15 519,63 Mds en 2023, soit une progression de 39,19% sur cette période.

Tableau 3 : Encours, tirages/émissions et service de la dette de l'administration centrale

	2021		2022		2023		
	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	%
Dette Totale	6 210,28	56 601 177,70	6 757,80	57 801 339,93	9 346,69	79 569 096,85	100%
Dette Extérieure	3 612,25	32 922 471,42	3 737,01	31 963 689,08	4 613,12	39 271 827,85	49,36%
Dette Intérieure	2 598,02	23 678 706,28	3 020,79	25 837 650,85	4 733,57	40 297 269,00	50,64%
Total de Tirages / Emissions	3 145,69	31 203 467,97	1 915,85	16 653 586,59	2 174,37	18 613 326,62	100%
Dette Extérieure	2 000,23	20 053 365,19	312,03	2 705 480,29	364,11	3 093 694,62	16,62%
Dette Intérieure	1 145,46	11 150 102,78	1 603,82	13 948 106,30	1 810,26	15 519 632,00	83,38%
Total du Service de la Dette (a + b)	1 313,84	12 767 103,13	1 699,96	14 785 011,60	1 848,48	15 733 548,86	100%
Service de la Dette Extérieure	102,14	999 353,96	158,44	1 381 902,94	174,45	1 485 972,24	9,44%
Service de la Dette Intérieure	1 211,70	11 767 749,17	1 541,53	13 403 108,67	1 674,00	14 247 576,62	90,56%
Total des remboursements de principal (a)	1 216,00	11 816 246,56	1 595,79	13 876 924,41	1 719,70	14 637 420,83	100%
Dette Extérieure	51,89	506 072,90	95,19	826 279,16	106,80	909 482,50	6,21%
Dette Intérieure	1 164,11	11 310 173,67	1 500,60	13 050 645,25	1 612,90	13 727 938,33	93,79%
Total des paiements d'intérêt (b)	97,84	950 856,57	104,17	908 087,19	128,78	1 096 378,25	100%
Dette Extérieure	50,25	493 281,07	63,24	555 623,77	67,68	576 739,96	52,60%
Dette Intérieure	47,59	457 575,50	40,93	352 463,42	61,10	519 638,29	47,40%

3 SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS

Conformément à l'article 2 de la loi 056 du 08 décembre 2017 modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 portant gouvernance financière des Sociétés et Etablissements Publics en République de Guinée, « les organismes publics » sont des :

- Etablissements publics administratifs, lorsque leur activité est principalement administrative et leurs ressources proviennent majoritairement du budget de l'Etat ;
- Sociétés anonymes, lorsque leur activité principale est de nature industrielle et commerciale et leurs ressources proviennent majoritairement de la vente de biens et services ».

A ce titre, pour la mise en œuvre de certaines politiques sectorielles, l'Etat crée des organismes publics avec une autonomie financière et de gestion.

Ces structures placées sous une double tutelle (technique et financière) sont des Etablissements Publics Administratifs (EPA) et/ou des sociétés anonymes (sociétés publiques et mixtes).

Il convient de rappeler que les sociétés à participation publique constituent le portefeuille de l'Etat et sont composées des :

- sociétés publiques, lorsque l'Etat détient 100% du capital ;
- sociétés mixtes, lorsque l'Etat détient au moins 50% du capital et ;
- sociétés à participation minoritaire, lorsque l'Etat détient moins de 50% du capital.

3.1 Situation financière des sociétés du portefeuille de l'Etat

Au 31 décembre 2023, le portefeuille de l'Etat était composé de soixante-douze (72) sociétés dont trente-deux (32) sociétés publiques, huit (8) sociétés mixtes et trente-deux (32) sociétés à participation minoritaire.

Les sociétés publiques et mixtes couvrent tous les secteurs d'activités de l'économie avec une forte présence dans le secteur des infrastructures (7/40), de l'énergie-hydraulique-hydrocarbure (6/40) et de l'agro-industrie (4/40).

3.1.1 Evolution du portefeuille de l'Etat sur la période 2022-2023

Entre 2022 et 2023, le portefeuille de l'Etat est resté stable. En effet, aucune nouvelle création de société publique n'a été effectuée sur cette période.

Aussi, il importe de souligner que certaines sociétés notamment, la Société d'Aquaculture de Koba (SAKOBA), la Société des Transports de Guinée (SOTRAGUI), la Société Guinéenne de Construction (SGC) et la Société Guinéenne des Hydrocarbures (SGH), sont en cessation d'activités. A cet égard, une réflexion sur une stratégie de relance s'avère nécessaire, en vue de redynamiser leurs secteurs d'appartenance.

3.1.2 Dividendes et prises de participation

En 2023, seulement six (6) sociétés publiques sur trente-deux (32) ont payé des dividendes pour un montant de 72,47 Mds sur un total attendu de 704,64 Mds, soit 10,28%.

Ce faible niveau s'explique par une situation déficitaire récurrente chez les plus importantes notamment la Société des Eaux de Guinée (SEG), la société d'Electricité de Guinée (EDG) et la Société Nationale des Pétroles (SONAP).

Par ailleurs, en raison des missions de service public à haute sensibilité sociale de ces entités, elles bénéficient des subventions de l'Etat. Cette situation permet de relativiser la performance financière de ces sociétés au profit de la permanence et de la qualité du service public rendu.

Les sociétés mixtes et celles à participation minoritaire retiennent particulièrement l'attention dans la stratégie de prise de participation de l'Etat. En effet, les nouvelles souscriptions ou initiative d'augmentation de capital de ces sociétés sont suivies d'une libération immédiate. Ainsi, ces entités sont plus performantes et distribuent plus de dividendes.

A titre illustratif, un montant de 778,10 Mds a été versé par les sociétés mixtes et à participation minoritaire en 2022 contre 36,29 Mds payés par les sociétés publiques.

Toutefois, en 2023, les sociétés mixtes et à participation minoritaire ont versé 624,14 Mds, soit une baisse de 19,79% par rapport à 2022. Cette baisse est due au non-paiement des dividendes de la Société de Gestion de Souapiti (SOGES) et de la Société de Gestion de Kaléta (SOGEKA).

Il convient de souligner que 77,89% des dividendes perçus par l'Etat proviennent des sociétés du secteur minier notamment la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG), la Société Aurifère de Guinée (SAG) ainsi que les sociétés du secteur de l'énergie à savoir la Société de Gestion de Souapiti (SOGES) et la Société de Gestion de Kaléta (SOGEKA). Ces contributions ont été de 634,35 Mds en 2022 et 482,15 Mds en 2023.

Les sociétés publiques pour la continuité de leur exploitation ou pour la réalisation des investissements stratégiques, ont recours à l'endettement. En 2022, les dettes de toute nature de ces sociétés se chiffraient à 8 032,66 Mds, dont 95,42% sont constitués de dettes rétrocédées garanties par l'Etat.

Au regard du niveau élevé d'endettement de ces sociétés publiques, il conviendrait qu'elles soient soumises à des contrats programmes établis sur trois (3) ou cinq (5) ans pour plus d'efficacité dans leur gestion.

A date, seules la Société des Eaux de Guinée (SEG) et la Pharmacie Centrale de Guinée (PCG) sont sous contrat programme.

3.1.3 Situation de l'exécution Budgétaire des EPA sur la période 2022-2023

Les allocations budgétaires en faveur des EPA en 2022 s'élevaient dans la Loi de Finance rectificative à 1 768,36 Mds. Elles ont été exécutées à hauteur de 1 405,56 Mds soit un taux de 79,48%.

En 2023 sur une prévision de 2 013,17 Mds, la réalisation a été de 1 480,71 Mds soit un taux de 73,55%.

En outre, il importe de préciser que 53,57% de ce montant a été accordé à 20 EPA, soit un montant de 886,66 Mds. Sur ces 20 EPA, 13 sont du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, comme illustré dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Liste des EPA par allocation budgétaire en 2023

N°	Etablissements Publics Administratifs	LFI 2023 (Mds)
1	Agence Nationale De L'Assainissement Et De La Salubrité Publique	145,00
2	Fonds de développement agricole	110,00
3	Institut National de la Statistique	105,00
4	Université de Kindia-UK	68,75
5	Chu Donka	59,98
6	Université General Lansana Conte de Sonfonia-UGLC-S	57,69
7	Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire -Valery Giscard d'Estaing de Faranah- ISAV-VGE-F	49,36
8	Fonds de Développement Social et de l'Indigence (FDSI)	46,22
10	Université Julius Nyerere de Kankan-UJNK	37,36
11	Autorité Nationale d'Assurance Qualité	36,47
12	Institut Supérieur des Arts de Guinée- ISAG-	36,44
13	Institut Supérieur des Mines et Géologie de Boké	35,42
14	Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Guinée	29,93
15	Classes préparatoires aux grandes écoles (cpge)	29,30
16	Université Gamal Abdel Nasser de Conakry - UGANC	28,60
17	Institut Supérieur des Sciences et de Médecine Vétérinaire de Dalaba-ISSMV	25,71
18	Université de Labé -UL	25,25
19	Université de N'Zérékoré-UZ	22,43
20	Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et de Promotion de la Bonne Gouvernance	20,60
TOTAL GENERAL		969,51

4 CADRE BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME (CBMT) 2025-2027

L'élaboration du cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2025-2027 obéit aux dispositions de la Loi Organique Relative aux Lois de Finances (LORF) et est guidée par le respect des principes de transparence et de sincérité budgétaire dans la programmation des ressources et des dépenses publiques. Ce CBMT traduit les objectifs de politique budgétaire sur la période en lien avec le Programme de Référence Intérimaire (PRI) et le Plan de Relance Economique (PRE), tels que prônés par les autorités de la transition.

Il prend en compte les orientations contenues dans la feuille de route de la politique générale du Gouvernement présentée par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Ce CBMT est bâti sur les hypothèses du cadrage macroéconomique³, les résultats de l'activité économique en 2023, les contrats d'objectifs signés en 2024 avec les régies de recettes ainsi que les perspectives économiques de la période 2025-2027.

Les principales hypothèses retenues pour l'élaboration de ce cadre budgétaire se résument comme suit :

- un taux de croissance du PIB de 8,4% en 2025, 11% en 2026 et 11,8% en 2027 ;
- un taux d'inflation (en moyenne annuelle) à 11,2% en 2025 ; 10,1% en 2026 et 9,9% en 2027 ;
- un taux de change de 8 489 GNF pour 1 Dollar en 2025 ; 8 491 GNF en 2026 et 8 494 GNF en 2027.

4.1 Evolution des agrégats budgétaires sur la période

Sur la base de ces hypothèses macroéconomiques, les recettes totales du CBMT augmenteraient de 64,21% entre 2024 et 2027, soit un accroissement moyen annuel de 18,25%. Quant aux dépenses, elles progressent de 36,48% entre 2024 et 2027, ce qui représente une évolution de 11,10% en moyenne annuelle.

Pour l'année 2025, les prévisions de recettes se chiffrent à 33 066,65 Mds, soit un taux d'accroissement de 7,56% par rapport au Projet de Loi de Finances Rectificative (PLFR) 2024. Les dépenses sont projetées à 39 597,26 Mds, soit une augmentation de 2,45% par rapport au PLFR 2024.

4.2 Projection des recettes budgétaires

Les recettes budgétaires de l'Etat sont projetées à 125 338,12 Mds sur la période, avec des parts respectives de 26,38% en 2025, 33,34% en 2026 et 40,28% en 2027. En moyenne annuelle, les projections de recettes sont estimées à 41 779,37 Mds, soit un accroissement de +18,25%.

³Cadrage macroéconomique provisoire du 02 juillet 2024 du MPCI

Ces recettes sont constituées de recettes fiscales pour 113 430,77 Mds (90,50%), de dons pour 4 446,70 Mds (3,55%) et des autres recettes pour 7 460,67 Mds (5,95%).

Pour 2025, les recettes budgétaires projetées sont réparties comme suit :

- recettes fiscales : 29 320,27 Mds, soit 88,67% ;
- dons : 1 443,40 Mds, soit 4,37% ;
- autres recettes : 2 302,98 Mds, soit 6,96%.

Tableau 5 : Projection des recettes sur la période 2025-2027

Libellé	LFI 2024	PLFR 2024	PROJ 2025	PROJ 2026	PROJ 2027	PERIODE 2025-2027	PART
RECETTES FISCALES	26 920,98	27 388,65	29 320,27	37 645,39	46 465,11	113 430,77	90,50%
DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	1 214,57	1 468,87	1 443,40	1 652,40	1 350,90	4 446,70	3,55%
AUTRES RECETTES	1 806,92	1 884,17	2 302,98	2 493,03	2 664,65	7 460,65	5,95%
TOTAL	29 942,48	30 741,69	33 066,65	41 790,81	50 480,66	125 338,12	100%

Source : DGB, régies de recettes

4.2.1 Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont évaluées à 113 430,77 Mds et représentent 90,50% du total des recettes de la période. Elles se chiffrent à 29 320,27 Mds en 2025, 37 645,39 Mds en 2026 et 46 465,11 Mds en 2027, soit une progression moyenne par an de +19,62%.

Par ailleurs, il est important de souligner que les recettes fiscales partagées entre l'Etat et certaines structures publiques ou des prestataires privés se chiffrent à 2 993,72 Mds, soit 2,6% des recettes fiscales de l'Etat. Ces recettes ne sont pas incluses dans le total des recettes fiscales de ce cadrage.

Les pressions fiscales qui découlent de ces projections (recettes fiscales de l'Etat plus celles partagées) s'établissent à 10,58% en 2025, 11,57% en 2026 et 12,13% en 2027. Ces niveaux de pression fiscale sont soutenus principalement par la poursuite de la mise en œuvre du projet minier de Simandou et ses effets sur l'économie nationale, ainsi que la bonne dynamique de l'activité économique.

Tableau 6 : Projection des recettes fiscales 2025-2027

Libellé	LFI 2024	PLFR 2024	PROJ 2025	PROJ 2026	PROJ 2027	PERIODE 2025-2027	PART
Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital	5 724,24	5 540,98	5 789,62	6 426,48	7 184,81	19 400,91	17,10%
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	512,71	710,93	770,65	855,42	956,36	2 582,43	2,28%
Impôts sur le patrimoine	201,31	151,11	163,80	181,82	203,27	548,88	0,48%
Impôts sur les biens et services	12 970,91	13 861,98	14 628,01	18 919,00	23 478,59	57 025,59	50,27%
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	5 964,50	6 215,32	6 991,31	10 196,13	13 464,03	30 651,48	27,02%
Autres recettes fiscales	1 547,31	908,34	976,88	1 066,54	1 178,05	3 221,47	2,84%
TOTAL	26 920,98	27 388,65	29 320,27	37 645,39	46 465,11	113 430,77	100%
Recettes partagées			906,17	979,83	1 107,72	2 993,72	
PIB Nominal	203 187,60	247 681,90	285 795,86	333 837,90	392 067,70		
Pression fiscale	13,25%	11,06%	10,58%	11,57%	12,13%		

Source : régies de recettes

4.2.2 Dons

Les dons sont projetés à 4 446,70 Mds et financent exclusivement les projets et programmes publics d'investissement. Ils représentent 1 443,40 Mds en 2025, 1 652,40 Mds en 2026 et 1 350,90 Mds en 2027.

Tableau 7 : Projection des Dons 2025-2027

Libellé	LFI 2024	PLFR 2024	PROJ 2025	PROJ 2026	PROJ 2027	PERIODE 2025-2027	PART
Dons appui budgétaire	126,13	380,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Dons projets et programmes	1 088,44	1 088,44	1 443,40	1 652,40	1 350,90	4 446,70	100,00%
TOTAL	1 214,57	1 468,87	1 443,40	1 652,40	1 350,90	4 446,70	100%

Source : DGB/DNIP-SIG

4.2.3 Autres recettes

Les autres recettes sont projetées à 7 460,65 Mds sur la période, soit une moyenne annuelle de 2 486,88 Mds. Elles progressent de +41,42% entre 2024 et 2027 et sont portées essentiellement par les revenus de la propriété (52,29%) et les ventes de biens et services (26,48%).

Ces niveaux de mobilisation attendus s'expliquent essentiellement par la mise en œuvre, à partir de 2025, des recommandations de la mission d'audit de l'Inspection Générale d'Etat, relatives à l'identification des recettes administratives mobilisées dans les départements ministériels.

Tableau 8 : Projection des autres recettes 2025-2027

Libellé	LFI 2024	PLFR 2024	PROJ 2025	PROJ 2026	PROJ 2027	PERIODE 2025-2027	PART
Revenu de la propriété	1 152,65	1 060,98	1 198,50	1 310,19	1 392,66	3 901,35	52,29%
Vente de biens et services	376,53	433,86	601,38	653,94	719,94	1 975,26	26,48%
Amendes, penalités et confiscations	84,34	165,93	178,30	193,57	212,09	583,96	7,83%
Transferts	157,51	157,51	192,43	182,39	166,43	541,25	7,25%
Recettes diverses	35,90	65,88	132,35	152,94	173,53	458,83	6,15%
TOTAL	1 806,92	1 884,17	2 302,98	2 493,03	2 664,65	7 460,65	100%

Source : DGTCP, DGI, DGD

4.2.4 Projection des recettes par régie financière

Les régies de recettes devraient mobiliser 120 891,42 Mds sur la période dont 31 623,25 Mds (26,16%) en 2025, 40 138,41 Mds (33,20%) en 2026 et 49 129,76 Mds (40,64%) en 2027. La Direction Générale des Impôts contribuerait à hauteur de 53,96%, la Direction Générale des Douanes à 38,19% et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à 7,85%.

Entre 2024 et 2027, les objectifs de mobilisation des régies progressent de +67,83%, soit une moyenne annuelle de 40 297,14 Mds.

Tableau 9 : Projection des recettes par régie financière 2025-2027

Libellé	LFI 2024	PLFR 2024	PROJ 2025	PROJ 2026	PROJ 2027	PERIODE 2025-2027	PART
DGI	15 750,00	15 325,29	16 612,61	21 627,50	26 990,92	65 231,02	53,96%
DGD	10 452,91	10 902,06	12 127,85	15 344,71	18 698,43	46 170,99	38,19%
DGT-CP	2 524,99	3 045,47	2 882,79	3 166,20	3 440,41	9 489,41	7,85%
TOTAL	28 727,90	29 272,82	31 623,25	40 138,41	49 129,76	120 891,42	100%

Source : régies de recettes

4.2.4.1 Direction Générale des Impôts (DGI)

La mobilisation attendue de la Direction Générale des Impôts se chiffre à 65 231,02 Mds. Elle progresse de +76,12% entre 2024 et 2027, soit un taux d'accroissement moyen de 21,13%. Cette mobilisation est portée principalement par les impôts sur les biens et services (63,20%) en raison des recettes attendues

du secteur minier et les impôts sur les revenus, bénéfices et gains en capital (30,99%).

Tableau 10 : Projection de recettes de la DGI 2025-2027

Libellé	LFI 2024	PLFR 2024	PROJ 2025	PROJ 2026	PROJ 2027	PERIODE 2025-2027	PART
RECETTES FISCALES	14 718,61	14 600,03	15 826,44	20 754,85	26 015,29	62 596,58	95,96%
<i>Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital</i>	<i>5 724,24</i>	<i>5 540,98</i>	<i>5 789,62</i>	<i>6 426,48</i>	<i>7 184,81</i>	<i>19 400,91</i>	<i>30,99%</i>
<i>Impôts sur les salaires et la main d'œuvre</i>	<i>512,71</i>	<i>710,93</i>	<i>770,65</i>	<i>855,42</i>	<i>956,36</i>	<i>2 582,43</i>	<i>4,13%</i>
<i>Impôts sur le patrimoine</i>	<i>201,31</i>	<i>151,11</i>	<i>163,80</i>	<i>181,82</i>	<i>203,27</i>	<i>548,88</i>	<i>0,88%</i>
<i>Impôts sur les biens et services</i>	<i>8 097,86</i>	<i>8 059,21</i>	<i>8 952,99</i>	<i>13 125,32</i>	<i>17 485,48</i>	<i>39 563,79</i>	<i>63,20%</i>
<i>Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00%</i>
<i>Autres recettes fiscales</i>	<i>182,48</i>	<i>137,80</i>	<i>149,38</i>	<i>165,81</i>	<i>185,38</i>	<i>500,57</i>	<i>0,80%</i>
AUTRES RECETTES FISCALES	80,47	113,62	123,17	136,72	152,85	412,74	0,63%
<i>Amendes, penalties et confiscations</i>	<i>80,47</i>	<i>113,62</i>	<i>123,17</i>	<i>136,72</i>	<i>152,85</i>	<i>412,74</i>	<i>100,00%</i>
RESTE A RECOUVRER (RAR)	950,93	611,63	663,00	735,93	822,77	2 221,71	3,41%
TOTAL	15 750,00	15 325,29	16 612,61	21 627,50	26 990,92	65 231,02	100%

Source : DGI

En 2025, les recettes de la DGI augmentent de 1 287,32 Mds, soit une progression de +8,40% par rapport au Projet de Loi de Finances Rectificative 2024.

4.2.4.2 Direction Générale des Douanes (DGD)

Sur la période, la projection de recettes de la Direction Générale des Douanes se chiffre à 46 170,99 Mds, soit un accroissement de 71,51% entre 2024 et 2027. En moyenne annuelle, la DGD mobilisera 15 390,33 Mds, portée essentiellement par les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales à travers le revenu attendu de la taxe à l'exportation des minerais de fer et de bauxite, ainsi que la bonne tendance du volume des importations prévu des autres produits.

En 2025, les recettes de la DGD augmenteraient de 1 225,79 Mds GNF, soit un taux d'accroissement de 11,24% par rapport au Projet de Loi de Finances Rectificative 2024.

Tableau 11 : Projection des recettes de la DGD 2025-2027

Libellé	LFI 2024	PLFR 2024	PROJ 2025	PROJ 2026	PROJ 2027	PERIODE 2025-2027	PART
RECETTES FISCALES	10 039,01	10 694,82	11 913,46	15 129,54	18 476,46	45 519,46	98,59%
<i>Impôts sur les biens et services</i>	<i>4 074,51</i>	<i>4 479,50</i>	<i>4 922,15</i>	<i>4 933,41</i>	<i>5 012,43</i>	<i>14 867,98</i>	<i>23,75%</i>
<i>dont produits pétroliers</i>	<i>1 536,55</i>	<i>1 586,55</i>	<i>1 785,75</i>	<i>1 790,47</i>	<i>1 809,97</i>	<i>5 386,19</i>	<i>36,23%</i>
<i>dont autres produits</i>	<i>2 537,96</i>	<i>2 892,95</i>	<i>3 136,40</i>	<i>3 142,94</i>	<i>3 202,45</i>	<i>9 481,79</i>	<i>63,77%</i>
<i>Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales</i>	<i>5 964,50</i>	<i>6 215,32</i>	<i>6 991,31</i>	<i>10 196,13</i>	<i>13 464,03</i>	<i>30 651,48</i>	<i>48,97%</i>
<i>dont produits pétroliers</i>	<i>1 180,70</i>	<i>1 316,52</i>	<i>1 633,87</i>	<i>1 639,29</i>	<i>1 624,96</i>	<i>4 898,12</i>	<i>15,98%</i>
<i>dont produits miniers</i>	<i>2 357,98</i>	<i>2 357,98</i>	<i>2 441,03</i>	<i>5 632,97</i>	<i>8 896,23</i>	<i>16 970,23</i>	<i>55,37%</i>
<i>dont autres produits</i>	<i>2 425,82</i>	<i>2 540,82</i>	<i>2 916,41</i>	<i>2 923,88</i>	<i>2 942,84</i>	<i>8 783,13</i>	<i>28,65%</i>
AUTRES RECETTES FISCALES	0,00	48,33	49,89	50,38	52,07	152,33	0,33%
<i>Amendes, penalties et confiscations</i>	<i>0,00</i>	<i>48,33</i>	<i>49,89</i>	<i>50,38</i>	<i>52,07</i>	<i>152,33</i>	<i>100,00%</i>
RESTE A RECOUVRER (RAR)	413,90	158,90	164,50	164,79	169,90	499,20	1,08%
TOTAL	10 452,91	10 902,06	12 127,85	15 344,71	18 698,43	46 170,99	100,00%

Source : DGD

4.2.4.3 Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)

La projection des recettes de la DGTC-P se chiffre à 9 489,41 Mds sur la période, soit un accroissement de +12,97% entre 2024 et 2027. Elle représente en moyenne annuelle 3 163,14 Mds et porte principalement sur les revenus de la propriété pour 41,11%, les impôts sur les biens et services pour 27,33% et les ventes de biens et

services pour 20,82%. En 2025, il est attendu 2 882,79 Mds, soit une baisse 162,68 Mds par rapport à 2024.

Tableau 12 : Projection des recettes de la DGT-CP 2025-2027

Libellé	LFI 2024	PLFR 2024	PROJ 2025	PROJ 2026	PROJ 2027	PERIODE 2025-2027	PART
RECETTES FISCALES	798,54	1 323,26	752,87	860,27	980,68	2 593,82	27,33%
<i>Impôts sur les biens et services</i>	798,54	1 323,26	752,87	860,27	980,68	2 593,82	100,00%
AUTRES RECETTES	1 726,46	1 722,21	2 129,92	2 305,93	2 459,73	6 895,59	72,67%
<i>Revenu de la propriété</i>	1 152,65	1 060,98	1 198,50	1 310,19	1 392,66	3 901,35	56,58%
<i>Vente de biens et services</i>	376,53	433,86	601,38	653,94	719,94	1 975,26	28,65%
<i>Amendes, pénalités et confiscations</i>	3,87	3,97	5,24	6,48	7,17	18,89	0,27%
<i>Transferts</i>	157,51	157,51	192,43	182,39	166,43	541,25	7,85%
<i>Recettes fiscales</i>	35,90	65,88	132,35	152,94	173,53	458,83	6,65%
TOTAL	2 524,99	3 045,47	2 882,79	3 166,20	3 440,41	9 489,41	100%

Source : DGTCP

4.2.5 Les recettes minières

Les recettes minières représentent 31,43% des projections de recettes intérieures de la période et portent essentiellement sur les revenus attendus de l'exploitation du minerai de fer de Simandou. Ces recettes connaîtront un accroissement de 314,05% entre 2024 et 2027, avec une progression moyenne annuelle de 64,76%.

Tableau 13 : Projection des recettes fiscales minières 2025-2027

Libellé	LFI 2024	PLFR 2024	PROJ 2025	PROJ 2026	PROJ 2027	PERIODE 2025-2027
Recettes fiscales minières	4 555,59	4 713,51	5 861,63	12 617,33	19 516,13	37 995,09
TOTAL	4 555,59	4 713,51	5 861,63	12 617,33	19 516,13	37 995,09

4.2.6 Les ressources des Budgets d'Affectation Spéciale (BAS)

Les ressources affectées aux BAS se chiffrent à 7 064,33 Mds, soit 6,23% des recettes fiscales de la période. Elles représentent en moyenne annuelle 2 354,78 Mds avec un accroissement de 167,69% entre 2024 et 2027 induits principalement par les revenus attendus du projet Simandou.

Tableau 14 : Projection des ressources des BAS 2025-2027

Libellé	LFI 2024	PLFR 2024	PROJ 2025	PROJ 2026	PROJ 2027	PERIODE 2025-2027	PART
Fonds National de Développement Local (FNDL)	460,94	490,37	489,09	1 474,10	2 471,93	4 435,12	62,78%
Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECCON)	153,65	163,46	163,03	491,37	823,98	1 478,37	20,93%
Fonds d'Investissement Minier (FIM)	307,91	341,60	381,42	382,33	387,07	1 150,83	16,29%
Fonds Commun de l'Education (FCE)	126,13	380,43					
TOTAL	1 048,64	1 375,86	1 033,54	2 347,80	3 682,98	7 064,33	100%

4.2.7 Mesures pour la mobilisation des ressources par les différentes régies

Pour l'atteinte des objectifs de recettes à moyen terme, les projections des recettes intérieures sont bâties sur les perspectives de l'économie, la poursuite des réformes entreprises et celles envisagées par les régies.

4.2.7.1 Direction Générale des Impôts (DGI)

Au niveau de l'administration fiscale intérieure, les principales mesures portent sur :

- le déploiement des 21 modules de SAFIG-2 ;

- l'adhésion au cadre inclusif du BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) et au Forum mondial pour l'échange de renseignements (148 pays membres) ;
- la mise en œuvre du projet d'évaluation du potentiel fiscal de la Guinée ;
- la mise en œuvre de la facturation électronique ;
- la mise en place d'une centrale de bilan et du e-bilan ;
- la mise en place d'une base de données patrimoniale nationale (CFU) ;
- la mise en place d'un entrepôt de données de la DGI (DATA MINING) et l'infocentre de la DGI ;
- la mise en place d'un programme de formation à l'Ecole Nationale des Impôts ;
- la mise en place du télé-acte pour la digitalisation de l'enregistrement.

4.2.7.2 Direction Générale des Douanes (DGD)

Les mesures proposées par l'Administration des Douanes pour l'amélioration des recettes visent trois (3) objectifs principaux, à savoir :

- **faciliter les échanges commerciaux** et réduire le coût des opérations d'importations et/ou d'exportations ;
- **augmenter la base taxable** par des redressements de valeurs et des réductions de fraudes douanières ;
- **sécuriser les recettes** par un encaissement à temps de la totalité des recettes.

Ces mesures concernent entre autres :

- 1- la révision du protocole d'accord avec les exportateurs d'or artisanal, pour la réévaluation du droit d'exportation à 75 USD par kilogramme au lieu de 50 USD actuellement en vigueur ;
- 2- l'amélioration des techniques d'évaluation en douane, à travers l'acquisition d'appareils et de technologies modernes performants permettant de mesurer avec précision la quantité et la qualité des produits miniers destinés à l'exportation ;
- 3- la poursuite de la généralisation du paiement électronique des Droits et Taxes à l'intérieur du pays, notamment par Mobile Money, afin de raccourcir le temps et les étapes des opérations de dédouanement ainsi que le renforcement de la sécurisation de la collecte des recettes ;
- 4- la poursuite de l'installation des scanners dans les Bureaux frontaliers terrestres, en vue de faciliter les échanges commerciaux entre la Guinée et les pays frontaliers, et mieux contrôler les marchandises aux frontières (la lutte contre la fraude et le trafic d'armes) ;
- 5- le suivi électronique des marchandises et des véhicules en Transit. C'est un dispositif de renforcement de la surveillance à l'effet de sécuriser le transit et mieux lutter contre la fraude ;

- 6- l'achat de drones pour la surveillance des frontières terrestres et des débarcadères ;
- 7- l'achat de vedettes de surveillance (minimum deux (02)) pour lutter contre la contrebande en mer et le coulage pétrolier ;
- 8- l'amélioration de la perception de la taxe à l'exportation sur tous les métaux associés identifiés dans l'échantillon analysé des lingots, et pas seulement sur le pourcentage d'or contenu ;
- 9- la révision des Contrats et des Conventions signés entre le Gouvernement Guinéen et les Sociétés minières en vue d'harmoniser les fiscalités, conformément au Code minier en vigueur en République de Guinée.

4.2.7.3 Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGCTP)

Les mesures envisagées par la DGCTP pour atteindre ses objectifs de mobilisation de recettes sont entre autres :

- 1- faciliter le paiement des factures des fournisseurs d'énergie notamment la SOGES et SOGEKA afin de permettre l'encaissement des dividendes issus de ces sociétés, représentant plus de 40% des dividendes projetés ;
- 2- opérationnaliser la plateforme Trésor pay et Trésor money pour faciliter la collecte de certaines catégories de recettes non fiscales et optimiser leur niveau de recouvrement ;
- 3- réviser les Arrêtés conjoints de partage de recette pour accroître la mobilisation des recettes administratives ;
- 4- exiger à l'ARPT le versement régulier des parts de l'Etat dans les redevances collectées.

Pour le cas spécifique des dividendes et des redevances domaniales, les mesures suivantes sont proposées par la Direction Générale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés (DGPEIP).

a) Cas des dividendes :

- communiquer les données financières dans les délais légaux (cf. loi 056), en vue de leurs intégrations dans les projections pour une meilleure maîtrise des risques budgétaires ;
- élaborer et mettre en œuvre des contrats programmes et des plans stratégiques cohérents de 3 à 5 ans, afin de partager une vision et d'arrimer la stratégie aux politiques sectorielles et aux contraintes budgétaires ;
- mettre en place un cadre règlementaire fixant la rémunération du personnel des organismes publics en vue d'une meilleure maîtrise de la masse salariale ;
- revoir le modèle économique de certaines sociétés publiques (FER, AGEROUTE, SNG, le CGC, ANAIM, OGP, SOGUIPAMI...), basé sur la perception des redevances d'exploitation d'un service public au nom et pour le compte de l'Etat (trésor public) ;
- restructurer certaines sociétés publiques (Copéol Guinée, FER, EDG...) ;

- veiller au respect des délais de versement des dividendes et à l'application des pénalités de retard, au cas échéant.

b) Cas des redevances domaniales et droits topographiques :

- recenser de manière exhaustive les domaines bâtis et non bâtis de l'Etat (cartographie) ;
- veiller au respect des délais de paiement et à l'application des pénalités de retard, au cas échéant ;
- réviser les baux.

4.3 Projection des Dépenses Budgétaires

Les dépenses du budget de l'Etat projetées sur la période 2025-2027 se chiffrent à 138 140,20 Mds, soit 28,66% en 2025, 33,15% en 2026 et 38,18% en 2027. Elles progressent de +36,48% entre 2024 et 2027, soit un niveau annuel moyen de 46 046,73 Mds.

Ces dépenses se décomposent en budget général pour 131 075,87 Mds (94,89%) et en Budget d'Affectation Spéciale (BAS) pour 7 064,33 Mds (5,11%).

Les dépenses du budget général de la période se décomposent en dépenses courantes pour 76 097,73 Mds (58,06%) et en dépenses d'investissement pour 54 978,14 Mds (41,94%).

En ce qui concerne les dépenses des BAS, elles sont projetées à 7 064,33 Mds sur la période 2025-2027, soit une moyenne annuelle de 2 354,78 Mds. Elles progressent de 167,69% entre 2024 et 2027.

Tableau 15 : Projection des dépenses par nature (en Mds)

Nature de dépenses	LF 2024	PLFR 2024	Proj 2025	Proj 2026	Proj 2027	Total 2025-2027	Part 2025-2027
DEPENSES TOTALES YC BAS	37 682,58	38 649,59	39 597,26	45 794,58	52 748,35	138 140,20	100%
<i>Taux d'accroissement</i>		2,57%	2,45%	15,65%	15,18%		
Budget Général	36 633,95	37 273,73	38 563,72	43 446,78	49 065,37	131 075,87	94,89%
Dépenses Courantes	21 879,09	23 255,22	24 796,33	25 960,47	25 340,93	76 097,73	58,06%
<i>Taux d'accroissement</i>		6,29%	6,63%	4,69%	-2,39%		
Charges financières de la dette	1 406,23	1 506,14	2 250,77	2 004,66	1 806,70	6 062,12	7,96%
<i> Intérieure</i>	<i>810,58</i>	<i>815,48</i>	<i>1 425,33</i>	<i>1 223,80</i>	<i>1 073,88</i>	<i>3 723,01</i>	<i>61,41%</i>
<i> Extérieure</i>	<i>595,66</i>	<i>690,66</i>	<i>825,44</i>	<i>780,85</i>	<i>732,82</i>	<i>2 339,11</i>	<i>38,59%</i>
Dépenses de personnel	9 234,04	9 412,01	9 920,43	10 599,63	10 617,04	31 137,10	40,92%
Dépenses de biens et services	3 833,66	3 941,07	4 222,98	4 804,23	4 463,31	13 490,53	17,73%
Dépenses de transfert	7 405,15	8 396,00	8 402,15	8 551,95	8 453,87	25 407,97	33,39%
Dépenses d'investissement	14 754,86	14 018,51	13 767,39	17 486,32	23 724,44	54 978,14	41,94%
<i>Taux d'accroissement</i>		-4,99%	-1,79%	27,01%	35,67%		
Projets & Programmes Publics d'investissement	13 309,23	12 466,32	12 309,11	15 771,96	20 132,69	48 213,76	87,70%
<i> Ressources intérieures</i>	<i>5 827,23</i>	<i>5 784,32</i>	<i>5 404,61</i>	<i>7 011,16</i>	<i>10 357,09</i>	<i>22 772,86</i>	<i>47,23%</i>
<i> Finex</i>	<i>7 482,00</i>	<i>6 682,00</i>	<i>6 904,50</i>	<i>8 760,80</i>	<i>9 775,60</i>	<i>25 440,90</i>	<i>52,77%</i>
Dépenses d'investissement hors projet	1 445,63	1 552,19	1 458,27	1 714,36	3 591,75	6 764,38	12,30%
<i> Immobilisations corporelles</i>	<i>625,56</i>	<i>782,12</i>	<i>600,00</i>	<i>867,54</i>	<i>1 800,00</i>	<i>3 267,54</i>	<i>48,31%</i>
<i> Prises de Participation</i>	<i>262,19</i>	<i>212,19</i>	<i>280,75</i>	<i>268,25</i>	<i>1 195,25</i>	<i>1 744,25</i>	<i>25,79%</i>
<i> Fonds d'Entretien Routier (FER)</i>	<i>557,87</i>	<i>557,87</i>	<i>577,52</i>	<i>578,57</i>	<i>596,50</i>	<i>1 752,59</i>	<i>25,91%</i>
Budget d'Affectation Spéciale (BAS)	1 048,64	1 375,86	1 033,54	2 347,80	3 682,98	7 064,33	5,11%
<i> FNDL</i>	<i>460,94</i>	<i>490,37</i>	<i>489,09</i>	<i>1 474,10</i>	<i>2 471,93</i>	<i>4 435,12</i>	<i>62,78%</i>
<i> FIM</i>	<i>153,65</i>	<i>163,46</i>	<i>163,03</i>	<i>491,37</i>	<i>823,98</i>	<i>1 478,37</i>	<i>20,93%</i>
<i> FODECCON</i>	<i>307,91</i>	<i>341,60</i>	<i>381,42</i>	<i>382,33</i>	<i>387,07</i>	<i>1 150,83</i>	<i>16,29%</i>
<i> FCE</i>	<i>126,13</i>	<i>380,43</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-</i>
Pm Projets et programmes d'investissement y c BA	14 231,74	13 461,76	13 342,66	18 119,76	23 815,67	55 278,09	42,17%

Source : DGB/DND-APD/DNIP

4.3.1 Budget Général

4.3.1.1 Dépenses courantes

Les **dépenses courantes** sont évaluées à 76 097,73 Mds sur la période, soit un montant moyen annuel de 25 365,91 Mds avec une progression de 8,97% entre 2024 et 2027. Elles sont composées des charges financières de la dette pour 6 062,12 Mds (7,97%), des dépenses de personnel pour 31 137,10 Mds (40,92%), des dépenses de biens et services pour 13 490,53 Mds (17,73%) et des dépenses de transfert pour 25 407,97 Mds (33,39%).

Les **charges financières de la dette** portent sur les intérêts, frais et commissions de la dette pour 2 250,77 Mds en 2025, 2 004,66 Mds en 2026 et 1 806,70 Mds en 2027 et se décomposent en dette intérieure pour 3 723,01 Mds et en dette extérieure pour 2 339,11 Mds.

Les **dépenses de personnel** sont projetées à 9 920,43 Mds en 2025, 10 599,63 Mds en 2026 et 10 617,04 Mds en 2027, soit un total de 31 137,10 Mds sur la période. Le taux de progression annuel moyen est de 4,14%. Cette évaluation tient compte de l'effet en année pleine de la revalorisation de 35% des salaires des fonctionnaires de l'Etat pour 221,80 Mds, la rémunération en année pleine des agents en cours de recrutement pour 462 Mds supplémentaires en 2025, la constitution d'une provision de 622,76 Mds à partir de 2026 pour le paiement de la part patronale de l'Etat au titre de la cotisation sociale des agents de l'Etat.

Rapportées aux recettes fiscales, les dépenses de personnel représentent en moyenne annuelle 28,28% et restent inférieures au seuil de 35% défini dans le cadre du programme de convergence sous-régionale de la CEDEAO.

Par ailleurs, Il importe de souligner que ce niveau de projection des dépenses de personnel tient compte des départs à la retraite des fonctionnaires sur la période.

Les **dépenses de biens et services**, la projection sur les trois prochaines années se chiffre à 4 222,98 Mds en 2025, 4 804,23 Mds en 2026 et 4 463,31 Mds en 2027, soit un accroissement moyen par an de 4,61%. Ces niveaux intègrent essentiellement l'effet de l'inflation sur les achats de biens et services pour 364,52 Mds, la provision de 3 453 Mds pour le financement des activités du chronogramme de la transition, la provision pour le paiement des factures d'eau et d'électricité de l'administration publique pour 1 350 Mds, ainsi que la participation de l'équipe nationale de football à la CAN 2025 pour 90 Mds en 2025.

Les **dépenses de transfert** sont évaluées à 8 402,15 Mds en 2025, 8 551,95 Mds en 2026 et 8 453,87 Mds en 2027, soit un taux d'accroissement moyen de 0,24%. Cette projection intègre principalement l'effet de l'inflation sur les achats de biens et services des établissements publics administratifs pour 200,01 Mds, la provision pour le remboursement des crédits de TVA pour 2 200 Mds, la subvention au prix de l'électricité pour 8 400 Mds et la prise en charge des pensions civiles et militaires pour 6 718,50 Mds.

4.3.1.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont projetées à 13 767,39 Mds en 2025, 17 486,32 Mds en 2026 et 23 724,44 Mds en 2027, soit un accroissement moyen de 20,30% et une progression de +69,24% entre 2024 et 2027.

Sur la période, les projets et programmes d'investissement public se chiffrent à 48 213,76 Mds (87,70%) et les acquisitions hors projet à 6 764,38 Mds (12,30%). Les projets et programmes d'investissement public sont financés à 47,23% par les ressources intérieures et 52,77% par les ressources extérieures.

En outre, les acquisitions hors projet concernent le fonds d'entretien routier pour 1 752,59 Mds, les autres immobilisations corporelles pour 3 267,54 Mds et les prises de participation de l'Etat pour 1 744,25 Mds.

Les dépenses d'investissement représentent près de 42% du budget général sur la période. Ce niveau traduit la volonté du gouvernement à poursuivre les efforts de réponses aux besoins infrastructurels de notre pays.

4.3.1.2.1 Prises de participation

Les prises de participation de l'Etat dans le capital des sociétés publiques ou privées sont évaluées à 1 744,25 Mds sur la période, soit une augmentation de +463,29% entre 2024 et 2027. Elles représentent 280,75 Mds en 2025, 268,25 Mds en 2026 et 1 195,25 Mds en 2027, équivalent à une progression moyenne de +125,48% par an.

Ces prises de participation concernent les sociétés financières et non financières ainsi que les institutions financières internationales qui sont entre autres : la Guinéenne de Vie, la Banque Nationale d'Investissement de Guinée, la Société Nationale de Pétrole, la Société Navale de Guinée, la Banque Africaine de Développement, Africa 50, etc.

4.3.2 Budgets d'Affectation Spéciale (BAS)

Ils sont projetés à 7 064,33 Mds sur la période et concernent le Fonds National de Développement Local (FNDL) pour 4 435,12 Mds (62,78%), le Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECCON) pour 1 150,83 Mds (16,29%) et le Fonds d'Investissement Minier (FIM) pour 1 478,37 Mds (20,93%).

4.3.3 Programme d'Investissement Public (PIP)

L'enveloppe globale du Programme d'Investissement Public, y compris les BAS, est projetée à 55 278,09 Mds sur la période, représentant 40,02% des dépenses totales et progresse de 72,05% entre 2024 et 2027.

4.3.3.1 Présentation du programme d'investissement public par source de financement

Cette enveloppe est financée sur ressources propres à hauteur de 29 837,19 Mds (53,98%) et de 25 440,90 Mds (46,02%) sur ressources extérieures.

Tableau 16 : Programme d'investissement public par source de financement 2025-2027

Libellés	LFI 2024	PLFR 2024	Proj 2025	Proj 2026	Proj 2027	PERIODE 2025-2027	PART
Ressources intérieures	6 749,74	6 779,75	6 438,16	9 358,96	14 040,07	29 837,19	53,98%
Ressources extérieures	7 482,00	6 682,00	6 904,50	8 760,80	9 775,60	25 440,90	46,02%
TOTAL	14 231,74	13 461,75	13 342,66	18 119,76	23 815,67	55 278,09	100%

Sources : DNIPSIG/DGB

La projection de ce PIP se chiffre à 13 342,66 Mds en 2025, 18 119,76 Mds en 2026 et 23 815,67 Mds en 2027, soit un taux d'accroissement moyen de 22,12%.

Elle tient compte principalement de la poursuite de la mise en œuvre des projets d'infrastructures routières et sociales en cours d'exécution et des 44 projets prioritaires présidentiels. De plus, nous avons entre autres :

- le démarrage effectif de certains projets d'infrastructures notamment les routes Boké-Québo (section dabiss-Québo), Labé-Mali ainsi que l'autoroute 2X2 voies Hamdallaye-Sonfonia pour respectivement 101,7 millions de dollars, 181 millions et 355 millions de dollars ;
- le projet de barrage à but multiple de Fomi pour 420 millions de dollars ;
- le Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité de Guinée (PAAEG) pour 210 millions de dollars, financé par la BAD, la BID et l'AFD ;
- le Projet d'Interconnexion Electrique OMVG pour 17 millions de dollars avec la BEI ;
- le Projet d'Appui à la Gouvernance Locale (PAGL) pour 80 millions de dollars ;
- le Projet d'Appui au Programme NAFA pour 81 millions de dollars.
- le projet d'appui au secteur de la santé, financé par la BID pour 52 millions de dollars ;
- le projet de sécurité sanitaire financé par le Groupe de la Banque Mondiale pour 60 millions de dollars ;
- la mobilisation de financement du projet de l'accès à l'eau avec le Groupe de la Banque Mondiale pour 200 millions de dollars.

4.3.3.2 Présentation du programme d'investissement public par secteur

L'enveloppe globale des projets par secteur se présente comme suit :

- développement rural pour **5 349,3 Mds**, soit près de **10%** du volume de projections ;
- eau, énergie, mines, industrie et services pour un montant de **7 628,3 Mds** représentant **13,9%** ;
- infrastructures et équipements pour **17 041,5 Mds**, soit **30,8%** ;

- social pour **9 548,5 Mds**, soit **17,3%** ;
- administration générale pour **13 940,9 Mds**, soit **25,2%** ;
- droits et taxes pour **1 769,3 Mds GNF**, soit **3,2%**.

Tableau 17 : Présentation des projections 2025-2027 par secteur

Secteurs	TOTAL 2025-2027			PART	
	BND	FINEX			
		Prêts	Dons		
Développement rural	2 105,12	1 496,08	1 748,14	5349,35	9,7%
Mine-Industrie-Energie-Eau-Tourisme-Hôtellerie	26 30,01	4 305,82	692,48	7628,30	13,8%
Infrastructures et Equipements	7 329,49	9 296,80	415,36	1 7041,66	30,8%
Social	6 189,17	2 897,33	461,99	9548,49	17,3%
Administration Générale et Autres	9 814,05	2 998,11	1 128,79	1 3940,95	25,2%
TOTAL SECTEURS	28 067,85	20 994,14	4 446,76	53 508,75	96,8%
TAXES DROITS DE DOUANE	1769,34	0,00	0,00	1769,34	3,2%
TOTAL GENERAL	29 837,19	20 994,14	4 446,76	55 278,09	100%

Source : DNIP

4.3.3.3 Présentation par axe du PRI 2025-2027

L'enveloppe globale des **396 projets** repartie par axe du PRI sur la période se présente comme suit :

Tableau 18 : Présentation des projections 2025-2027 par axe du PRI

Pilier du PRI	TOTAL 2025 - 2027			Part en %	
	BND	FINEX			
		Prêts	Dons		
Axe 1 : Cadre macroéconomique et financier	0,0	195 400,0	140 384,0	335 784,0	0,6%
Axe 2 : Cadre légal et gouvernance	874 336,0	981 329,8	1 362 117,1	3 217 782,9	5,8%
Axe 3 : Action sociale, emploi et employabilité	515 701,0	704 027,3	918 872,8	2 138 601,0	3,9%
Axe 4 : Infrastructures et assainissement	28 447 152,2	19 113 381,3	2 025 387,8	49 585 921,3	89,7%
Total	29 837 189,2	20 994 138,4	4 446 761,7	55 278 089,2	100,0%

Source : DNIPSIG

4.3.4 Mesures en matière de dépense

Pour les dépenses, les mesures suivantes devraient être observées sur la période :

- la maîtrise de la masse salariale par la poursuite de l'opérationnalisation du Fichier Unique de Gestion Administrative et de la Solde (FUGAS) ;
- l'assainissement du fichier des pensions par le lancement de la biométrie des bénéficiaires ;
- la constitution d'une provision suffisante pour la mise en œuvre du chronogramme de la transition ;

- la rationalisation des dépenses de transfert en faveur des établissements publics administratifs à travers la mise en œuvre des recommandations de la commission de travail mise en place à cet effet ;
- la priorisation des dépenses d'investissements en les maintenant à un niveau minimum de 40% des dépenses totales du budget de l'Etat ;
- la dotation suffisante en faveur des projets du secteur de l'énergie afin de résoudre durablement le déficit énergétique de notre pays ;
- la poursuite de la dotation des projets de construction des infrastructures routières modernes et durables pour faciliter la mobilité des citoyens et leurs biens et créer les conditions favorables à l'accès au logement pour améliorer le cadre de vie des populations ;
- la priorisation des contreparties de l'Etat et des réalisations en cours lors la budgétisation des projets d'investissement ;
- l'amélioration de la qualité et du niveau des dépenses allouées aux secteurs de la santé, l'éducation et du développement rural ;
- la détermination de la subvention à accorder au secteur de l'énergie en tenant compte des efforts internes de redressement de la Société d'Electricité de Guinée (EDG), tant en matière de dépenses d'exploitation que de collecte de revenus ;
- la poursuite des efforts de protection sociale dans l'accompagnement des personnes vulnérables à travers une dotation conséquente ;
- la constitution d'une provision suffisante pour l'apurement des arriérés intérieurs afin de mettre fin au cycle de constitution des impayés.

4.3.5 Soldes budgétaires

Le solde budgétaire projeté sur la période est déficitaire et se chiffre à -12 802,08 Mds, soit -6 530,61 Mds en 2025, -4 003,77 Mds en 2026 et -2 267,69 Mds en 2027. Ces niveaux de solde budgétaire enregistrent une tendance baissière en raison principalement de l'accroissement des recettes et de la maîtrise des dépenses.

En pourcentage du PIB, il se présente comme suit par année :

Années	Déficit/PIB
2025	2,29%
2026	1,20%
2027	0,58%

Par ailleurs, il convient de souligner que ces niveaux de déficit budgétaire sont conformes au seuil indiqué dans les critères de convergence économique de la CEDEAO.

4.3.6 Financement des soldes budgétaires

Le niveau de déficit projeté sur la période est entièrement couvert et la stratégie d'endettement retenue reste la diminution progressive de l'émission de bons du

trésor au profit des obligations du trésor à échéances de 3 à 5 années, conformément à la stratégie S4 de la Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMT) décrite plus bas.

Les ressources de financement sont évaluées à 53 626,21 Mds avec une tendance baissière de 21,13% entre 2024 et 2027. Elles se chiffrent à 20 009,02 Mds en 2025, 17 301,96 Mds en 2026 et 16 315,23 Mds en 2027 et régressent de 7,50% en moyenne annuelle. Elles sont constituées majoritairement du financement domestique à hauteur de 60,85%.

Quant **aux charges de financement**, elles sont projetées à 40 824,13 Mds sur la période dont 13 478,41 Mds en 2025, 13 298,19 Mds en 2026 et 14 047,54 Mds en 2027 avec une évolution moyenne de +3,26%. Elles sont composées principalement de l'amortissement du capital des bons du trésor, des obligations du trésor, des titres d'Etat et de la dette extérieure.

Ainsi, **le financement net** qui en résulte se chiffre à 12 802,08 Mds sur la période, soit 6 530,61 Mds en 2025, 4 003,77 Mds en 2026 et 2 267,69 Mds en 2027.

4.3.7 Gestion de la Dette 2025-2027

La gestion de la dette sur la période 2025-2027 est élaborée en cohérence avec la stratégie de la dette à moyen terme 2023-2027 de la République de Guinée, suivant la déclaration de politique d'endettement public approuvée par le Conseil des ministres en date du 27 juin 2019.

Cette stratégie a pour objectif de combler les besoins de financement et faire face aux obligations de paiement du Trésor, s'assurer que les risques liés au portefeuille de la dette publique restent dans des limites acceptables, garantir que les coûts de financement soient les plus faibles possibles et enfin, développer et approfondir le marché intérieur de titres publics.

Les stratégies de financement proposées, basées sur les instruments stylisés et les sources de financement, sont les suivantes :

Stratégie 1 (S1) - Plan de financement statu quo

Cette stratégie reproduit la répartition par source de financement observée durant la période 2022-2023. Selon les financements mobilisés durant cette période, les décaissements de source extérieure couvrirraient 40% avec une répartition moyenne de 60/40 entre des financements concessionnels (multilatéraux et bilatéraux en DTS, USD et EUR) et de sources bilatérales semi-concessionnelles (en USD et EUR). Tout le financement intérieur (60% des besoins de financement) sera mobilisé sur le marché intérieur sous forme de BDT (80%) et emprunt syndiqué (20%).

Stratégie 2 (S2) – Le recours à plus de financement extérieur à partir de 2023

Dans cette stratégie, la part des financements extérieurs augmente progressivement pour passer de 40 % en 2023 à 50% en 2027. Les emprunts non-concessionnels augmenteront plus rapidement que les financements concessionnels.

Dans le cadre de la FEC, les autorités disposent actuellement d'une marge de 50 millions de dollars américains d'emprunts non-concessionnels pouvant être signés

jusqu'en 2023. La signature d'une nouvelle FEC avec le FMI pourrait rendre ce scénario de financement crédible et faisable.

Stratégie 3 (S3) – L'orientation progressive du financement intérieur vers les obligations du Trésor

La composition des emprunts extérieurs et intérieurs est la même que dans le scénario S1 (40% extérieurs et 60% intérieurs) et la répartition entre les instruments de financement extérieur reste également inchangée. Toutefois, la stratégie S3 vise à allonger les échéances des émissions intérieures par l'introduction des Obligations du Trésor.

La proportion des émissions de BDT est réduite au profit des émissions d'obligations du Trésor (2-3 ans) et d'emprunt syndiqué (3-4 ans). La part des BDT baisse de 70% en 2023 à 40% en 2027. L'allocation des obligations par maturité (de 2 à 4 ans) reflètera, d'une part, une approche progressive pour l'allongement des échéances et, d'autre part, les contraintes de capacité d'absorption du marché local.

Stratégie 4 (S4) – Une augmentation des financements extérieurs couplée à un recours aux ODT

Cette stratégie repose sur une combinaison des stratégies S2 et S3. L'hypothèse selon laquelle la proportion du financement extérieur dans la couverture des besoins de financement augmente de 35% à 50% en fin de période de la stratégie et la part de la dette intérieure mobilisée sous forme d'ODT remplace en partie le recours aux financements sous forme de BDT.

La stratégie vise à développer le marché intérieur en diminuant par rapport à la stratégie S1 l'émission de BDT au profit d'ODT à 3-5 ans.

4.3.7.1 Stratégie retenue pour le CBMT 2025-2027

Au regard des différentes stratégies de financement proposées dans le SDMT, la stratégie S4 est celle qui est utilisée en vue d'une augmentation du financement extérieur et d'émission des Obligations Du Trésor (ODT). Cette stratégie semble réaliste pour réduire le risque de refinancement de la dette intérieure, éviter un recours plus prononcé au financement non concessionnel, ce qui permettra de réduire le risque de change par la limitation des emprunts extérieurs.

Ainsi, les emprunts extérieurs progressent de 30,64% entre 2024 et 2027 avec une moyenne annuelle de 6 860,77 Mds, tandis que les bons du trésor régressent de 50%, passant de 6 000 Mds en 2024 à 3 000 Mds en 2027.

Pour soutenir cette stratégie, le Gouvernement contribuera à l'expansion d'un marché financier à travers :

- le recours quasi-exclusif à l'émission des titres publics à moyen et long- termes par adjudication ou syndication pour la mobilisation des ressources programmées dans le budget pour assurer la réalisation d'investissements porteurs de croissance économique ;
- la transparence et le respect des calendriers et ;

la sollicitation des particuliers, des mutuelles et des compagnies d'assurance lors des opérations d'émission de titres publics en raison de la faiblesse de la part de titres d'Etat détenus par ces derniers.



5 Analyse et gestion des risques

5.1 Les risques macroéconomiques

Les risques qui entourent les prévisions macroéconomiques sont relatifs à l'évolution du contexte international et national, pouvant entraîner une baisse du taux de croissance du PIB et/ou des recettes budgétaires.

Au niveau international, ils portent sur :

- la persistance du conflit russo-ukrainien et ses conséquences sur l'activité économique (baisse de la production de la bauxite et de l'alumine, hausse du prix de l'engrais et du blé...) ;
- les attaques des rebelles houthis contre les navires commerciaux dans la mer rouge ;
- le conflit israélo-palestinien et les risques d'expansion au moyen orient ;
- les tensions entre la Chine et les Etats-Unis qui pourraient affecter les exportations des produits miniers de la Guinée ;
- l'augmentation des cours des produits pétroliers ;
- la baisse des cours des produits miniers ;
- le resserrement monétaire par les pays partenaires qui pourrait diminuer les flux de capitaux étrangers vers la Guinée et ;
- l'insécurité dans la sous-région qui pourrait engendrer des crises humanitaire, alimentaire, sanitaire et commerciale.

Au niveau national, les risques porteraient sur :

- les crises sociopolitiques et l'instabilité institutionnelle/politique entraînant une désincitation aux investissements ;
- l'insécurité alimentaire consécutive à l'augmentation des prix de l'engrais et d'autres produits phytosanitaires ;
- les catastrophes naturelles (inondations, séismes, feux de brousse...) ;
- les effets du changement climatique (sécheresse, baisse de la pluviométrie...) ;
- les effets persistants de l'incendie du dépôt des hydrocarbures de Kaloum.

Mesures d'atténuation

Pour atténuer les risques susmentionnés, les mesures suivantes sont proposées :

- la promotion de la consommation de la production locale en vue d'augmenter le revenu des producteurs locaux, de réduire le chômage et la dépendance aux produits étrangers ;
- le maintien et le renforcement des dispositifs de lutte contre le terrorisme afin d'assurer un environnement sécuritaire propice au développement des activités ;
- la diversification de l'économie nationale en vue de développer d'autres secteurs porteurs de croissance ;

- le suivi de la mise en œuvre effective du PRI et des projets de développement structurants porteurs de croissance ;
- la poursuite de la mobilisation des ressources extérieures pour la réalisation des infrastructures, tout en privilégiant la recherche de financements concessionnels et innovants en vue de maintenir la soutenabilité de la dette publique ;
- l'intensification du dialogue social ;
- l'amélioration de la desserte en électricité et en eau potable ;
- la facilitation de l'accès aux crédits pour encourager l'investissement ;
- l'intensification des campagnes de reboisement et la sauvegarde des forêts ;
- la reconstruction des dépôts d'hydrocarbures et l'amélioration de la desserte en carburant.

5.2 Les facteurs de risques de la dette

Les perspectives macroéconomiques peuvent être contrecarrées par des chocs externes et internes potentiels.

La matérialisation de ces risques pourrait fortement détériorer les indicateurs de coût et risque de la stratégie d'endettement sélectionnée, et même rendre cette stratégie inappropriée. Cela serait d'autant plus vrai si les besoins de financement établis dans le scénario de référence s'avéraient sous-estimés.

Indicateur d'analyse des coûts et risques des différentes stratégies de financement de la dette sur la période 2023-2027

Les quatre stratégies alternatives de financement ont été évaluées dans le cadre du scénario de référence et des scénarios de choc.

Sur la base des caractéristiques de la dette existante, en appliquant les stratégies de financement alternatives et les prévisions de base sur les variables macro-budgétaires et des taux du marché, l'outil analytique fournit des informations sur la composition de la dette future et la taille du portefeuille de la dette à la fin de l'horizon choisi qui, dans cette analyse, est l'année 2027.

Les résultats des quatre stratégies ont été évalués pour le scénario de référence et les scénarios de risque décrits précédemment.

Deux indicateurs de coût (le ratio dette/PIB et le ratio paiement des intérêts/recettes) permettent de déterminer la manière dont les stratégies réagissent à une série de chocs.

La mesure de dette/PIB est importante pour analyser les changements de l'encours de la dette publique induits par les variations du taux de change. Le ratio paiements d'intérêts/recettes fournit des informations sur l'impact que pourrait avoir la stratégie sur le budget de l'État.

Pour les deux indicateurs, le montant de risque reflète l'écart entre le coût attendu et le coût qui serait réalisé si un choc intervenait. Il est déterminé par la différence entre le coût résultant du scénario de base et celui des scénarios de chocs.

Le risque maximal résultant de ces trois scénarios de chocs décrits ci-dessus est utilisé pour comparer le risque associé à chaque stratégie. Pour des besoins de comparaison, les résultats présentés sont ceux en fin de période, soit en 2027.

Tableau 19 : Indicateurs clés de performance des stratégies alternatives

Indicateurs de risques	2022		2027
	Current	Stratégie S4	
Dette nominale en % du PIB	38,5		25,9
Valeur actualisée de la dette en % du PIB	33,4		21,3
Valeur des intérêts de la dette en % du PIB	0,5		1,0
Taux d'intérêt implicite	1,2		4,1
Risque de refinancement	Dette arrivant à maturité dans 1 an (% du total de la dette)	24,5	11,5
	Dette arrivant à maturité dans 1 an (% du PIB)	9,4	3,0
	Portefeuille extérieur ATM (ans)	9,2	11,4
	Portefeuille domestique ATM (ans)	7,8	6,0
	Total Portefeuille ATM (années)	8,6	9,7
Risque de taux d'intérêt	ATR (ans)	8,3	9,5
	Dette dont le taux dit être refixé dans 1 an (% du total)	29,1	16,7
	Dette à taux fixe BT inclus (% du total)	95,1	94,3
Risque de change	Dette libellée en devises (% de la dette totale)	55,7	68,2
	Dette à court terme libellée en devises (% des réserves étrangères)	11,0	11,9

Source : DND-APD

5.3 Risques budgétaires

Les principaux risques susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs de solde de ce cadrage budgétaire sont entre autres :

- l'effet de la variation du taux de change sur les recettes douanières (notamment les produits pétroliers et autres produits de grande consommation) ;
- l'augmentation continue des subventions accordées par l'État sur les produits stratégiques ou de première nécessité (électricité, carburant, riz, sucre, farine...) ;
- les éventuelles mesures d'exonération :
 - o l'entrée en vigueur de certaines conventions internationales (TEC, CEDEAO, ZLECAF, etc....) ;
 - o le schéma de libéralisation de la zone CEDEAO. L'augmentation du volume des importations en provenance des pays de la zone CEDEAO bénéficiant de l'exemption de paiement du droit de douane ;
 - o l'exonération partielle accordée par l'Etat Guinéen pour l'exportation de l'Or brut.
- la non révision des textes règlementaires (arrêtés conjoints, conventions et contrats) relatifs aux autres recettes au profit de l'Etat ;

- le non-paiement à échéance des factures de la Société de Gestion de Souapiti (SOGES) et celle de Kaléta (SOGEKA) pourrait continuer à avoir pour conséquences le non versement des dividendes dus à l'Etat par ces entités ;
- l'absence d'une flottille nationale conséquente dans la zone Economique exclusive amenuise les redevances et amendes de la pêche, à titre d'exemple, 99% de la flottille actuelle est étrangère ;
- la lenteur dans le traitement des dossiers relatifs à l'émission des permis miniers ;
- la multitude des accords d'exonérations non conventionnels ;
- les revendications juridiques contre l'Etat ;
- les dépenses extra-budgétaires de l'Etat ;
- les engagements budgétaires explicites (garanties émises par l'Etat) et implicites associés aux projets de partenariats public-privé (PPP) ;
- la faible qualité des études de faisabilité de certains projets et la faible maîtrise des procédures de passation par les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets ;
- le retard dans le processus de passation des marchés de travaux ;
- le retard dans la mise en place des Unités de Gestion des Projets (UGP).

The logo of the Republic of Guinea, featuring the word "Guinée" in a stylized, flowing pink font. The letter "G" is particularly prominent, with a small green star at its top. The background is white.

6 CONCLUSION

La programmation triennale 2025-2027 a été élaborée en tenant compte de la dynamique de refondation de l'Etat prônée par **Son Excellence Monsieur le Président de la République**, ainsi que des choix de politiques contenues dans le discours de politique générale de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et les objectifs du Programme de Référence Intérimaire (PRI).

La mise en œuvre des mesures contenues dans ce document visa à :

- Répondre aux défis transformationnels et infrastructurels par l'allocation stratégique des ressources publiques aux priorités de l'Etat ;
- Poursuivre la consolidation des performances économiques actuelles et inscrire notre pays dans une dynamique d'émergence, réduisant ainsi la pauvreté ;
- Inclure dans les objectifs à moyen terme de l'Etat, la prise en compte effective des objectifs de la transition, notamment par de fortes allocations aux secteurs social, économique politique.

Enfin, il convient de noter que la trajectoire des finances publiques projetée pour cette période est soutenable, avec un niveau de déficit moyen de 1,3% du PIB, entièrement financé.



7 ANNEXES

Annexe 1 : Projection des recettes du CBMT 2025-2027

Libellé	CADRAGE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2025 - 2027					
	2024	2024	2025	2026	2027	2025-2027
	LFI	PLFR	Proj.	Proj.	Proj.	Total
TOTAL RECETTES	29 942,5	30 741,7	33 066,65	41 790,8	50 480,7	125 338,1
RECETTES INTERIEURES	28 727,9	29 272,8	31 623,3	40 138,4	49 129,8	120 891,4
<i>DGI</i>	15 750,0	15 325,3	16 612,6	21 627,5	26 990,9	65 231,0
<i>DGD</i>	10 452,9	10 902,1	12 127,8	15 344,7	18 698,4	46 171,0
<i>DGT-CP</i>	2 525,0	3 045,5	2 882,8	3 166,2	3 440,4	9 489,4
RECETTES EXTERNES	1 214,6	1 468,9	1 443,4	1 652,4	1 350,9	4 446,70
<i>DONS BUDGETAIRE</i>	126,1	380,4	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>DONS PROGRAMMES</i>	1 088,4	1 088,4	1 443,4	1 652,4	1 350,9	4 446,7
<i>p.m Recettes fiscales</i>	26 921,0	27 388,7	29 320,3	37 645,4	46 465,1	113 430,8
<i>DGI</i>	14 718,6	14 600,0	15 826,4	20 754,8	26 015,3	62 596,6
<i>DGD</i>	10 039,0	10 694,8	11 913,5	15 129,5	18 476,5	45 519,5
<i>DGT-CP</i>	798,5	1 323,3	752,9	860,3	980,7	2 593,8
<i>RAR DGI</i>	950,9	611,6	663,0	735,9	822,8	2 221,7
<i>RAR DGD</i>	413,9	158,9	164,5	164,8	169,9	499,2
<i>p.m recettes fiscales partagées</i>		672,1	906,2	979,8	1 107,7	2 993,72
<i>DGI</i>		326,1	360,0	389,6	421,3	1 170,9
<i>DGT-CP</i>		206,0	406,2	450,2	546,4	1 402,8
<i>FODEL</i>		140,0	140,0	140,0	140,0	420,0
<i>p.m Recettes affectées</i>	1 048,6	1 375,9	1 033,5	2 347,8	3 683,0	7 064,3
PRESSION FISCALE	13,2%	11,3%	10,58%	11,57%	12,13%	
<i>p.m couverture intérêts prêts SOGES ET SOC</i>	157,5	157,5	192,4	182,4	166,4	541,3
<i>p.m Recettes Minières éligibles aux BAS FNDL</i>	3 073,0	3 269,2	3 260,6	9 827,3	16 479,5	29 567,5
<i>p.m Recettes fiscales éligibles aux BAS FODEL</i>	4 737,1	5 255,4	5 868,0	5 882,1	5 955,0	17 705,1

Source : CBMT 2025-2027

Annexe 2 : Projection des dépenses du CBMT 2025-2027

CADRAGE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2025 - 2027						
Libellé	2024	2024	2025	2026	2027	2025-2027
TOTAL GENERAL DEPENSES YC BA	37 682,6	38 649,6	39 597,26	45 794,6	52 748,4	138 140,2
BUDGET GENERAL	36 633,9	37 273,7	38 563,7	43 446,8	49 065,4	131 075,9
DEPENSES COURANTES	21 879,1	23 255,2	24 796,3	25 960,5	25 340,9	76 097,73
CHARGES FINANCIERES DE	1 406,2	1 506,1	2 250,77	2 004,66	1 806,70	6 062,12
INTERIEURE	810,6	815,5	1 425,3	1 223,8	1 073,9	3 723,01
EXTERIEURE	595,7	690,7	825,4	780,9	732,8	2 339,11
dont intérêts prêts SOGES et SOGE	157,5	157,5	192,4	182,4	166,4	541,3
DEPENSES DE PERSONNEL	9 234,0	9 412,0	9 920,4	10 599,6	10 617,0	31 137,1
DEPENSES DE BIENS ET SER	3 833,7	3 941,1	4 223,0	4 804,2	4 463,3	13 490,5
DEPENSES DE TRANSFERT	7 405,2	8 396,0	8 402,2	8 552,0	8 453,9	25 408,0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 754,9	14 018,5	13 767,4	17 486,3	23 724,4	54 978,1
<i>Projets & Programmes Publics</i>	13 309,2	12 466,3	12 309,1	15 772,0	20 132,7	48 213,8
<i>Ressources intérieures</i>	5 827,2	5 784,3	5 404,6	7 011,2	10 357,1	22 772,9
<i>Projets en cours</i>	5 827,2	5 784,3	4 504,6	6 273,7	8 714,2	19 492,5
<i>CTSS</i>	416,0	416,0	548,9	585,3	635,1	1 769,3
<i>DTS</i>	154,4	195,7	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Depenses ticket d'entrée simandou (BAC)</i>	330,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Autres</i>	5 256,9	4 842,0	3 955,7	5 688,4	8 079,1	17 723,2
<i>Nouveaux projets</i>			900,0	737,5	1 642,9	3 280,3
<i>Finex</i>	7 482,0	6 682,0	6 904,5	8 760,8	9 775,6	25 440,9
<i>Dons</i>	1 088,4	1 088,4	1 443,4	1 652,4	1 350,9	4 446,7
<i>Emprunts</i>	6 393,6	5 593,6	5 461,1	7 108,4	8 424,7	20 994,2
Dépenses d'investissement hors	1 445,6	1 552,2	1 458,3	1 714,4	3 591,7	6 764,4
<i>Acquisitions hors Projets</i>	625,6	782,1	600,0	867,5	1 800,0	3 267,5
<i>Prises de Participation</i>	262,2	212,2	280,8	268,3	1 195,3	1 744,3
<i>Fonds d'Entretien Routier (FER)</i>	557,9	557,9	577,5	578,6	596,5	1 752,6
BUDGET D'AFFECTIONATION SPECIA	1 048,6	1 375,86	1 033,54	2 347,80	3 683,0	7 064,33
<i>FNDL</i>	460,9	490,4	489,1	1 474,1	2 471,9	4 435,1
<i>FIM</i>	153,6	163,5	163,0	491,4	824,0	1 478,4
<i>FODECCON</i>	307,9	341,6	381,4	382,3	387,1	1 150,8
<i>FCE</i>	126,1	380,4	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : CBMT 2025-2027

Annexe 3 : Soldes budgétaires du CBMT 2025-2027

Libellé	CADRAGE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2025 - 2027					
	2024	2024	2025	2026	2027	2025-2027
	LFI	PLFR	Proj.	Proj.	Proj.	Total
SOLDE BUDGETAIRE	-7 740,1	-7 907,9	-6 530,6	-4 003,8	-2 267,7	-12 802,1
DEFICIT BUDGETAIRE EN %PIB	-3,8%	-3,2%	-2,3%	-1,2%	-0,6%	
PIB NOMINAL	203 187,6	247 681,9	285 795,9	333 837,9	392 067,7	
RATIO SALAIRES/RECETTES FISCALES	34,3%	34,4%	33,8%	28,2%	22,8%	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT/RECETTES FISCALES	27,0%	30,4%	26,9%	29,4%	37,9%	

Source : CBMT 2025-2027

Annexe 4 : Opérations de financement du CBMT 2025-2027

Libellé	2024	2024	2025	2026	2027	2025-2027
	2024	2024	2025	2026	2027	2025-2027
RESSOURCES DE FINANCEMENT	21 375,4	20 686,7	20 009,0	17 302,0	16 315,2	53 626,2
Obligation du trésor à émettre	5 350,0	4 859,0	3 944,0	1 700,0	1 000,0	6 643,9
Emprunts obligataires à émettre	1 695,0	2 000,0	4 000,0	3 000,0	3 000,0	10 000,0
Bons du Trésor	6 424,2	6 000,0	6 103,0	4 797,8	3 000,0	13 900,8
Emprunts découverts exceptionnel	1 000,0	1 055,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts Extérieurs	6 583,0	6 448,9	5 461,1	7 108,4	8 424,7	20 994,2
Emprunts extérieurs projets	6 393,6	5 593,6	5 461,1	7 108,4	8 424,7	20 994,2
DTS Guichet choc alimentaire	35,1	35,1	0,0	0,0	0,0	0,0
DTS Projets	154,4	195,7	0,0	0,0	0,0	0,0
DTS FCR Incendie dépôt kaloum		624,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Garantie prêt SOGES ET SOGEKA	323,2	323,2	501,0	695,8	890,6	2 087,4
CHARGES DE FINANCEMENT	13 635,3	12 778,8	13 478,4	13 298,2	14 047,5	40 824,1
dont Protocole Dette BRCG	208,6	208,6	536,7	536,7	536,7	1 610,0
dont Bons du Trésor	7 326,8	5 778,1	5 392,3	4 356,6	3 000,0	12 748,9
dont Obligation du trésor			1 782,4	846,9	3 183,0	5 812,2
dont Emprunts obligataires			0,0	0,0	0,0	0,0
dont Titres d'Etats émis	1 000,0	1 556,3	1 503,5	2 000,0	2 000,0	5 503,5
dont Fournisseurs locaux (dette intérieur)	815,0	500,0	500,0	1 000,0	1 140,6	2 640,6
dont reduction des arriérés de paiement	2 200,0	2 200,0	1 100,0	1 578,2	1 000,0	3 678,2
dont Remboursement capital dette extérieure	1 134,9	1 187,3	1 694,2	2 000,9	2 175,5	5 870,6
dont remboursement capital prêt SOGECAP	323,2	323,2	501,0	695,8	890,6	2 087,4
Cautions de garantie	950,0	1 348,4	969,5	979,0	1 011,9	2 960,3
dont Accord Sino-Guinéen	950,0	939,2	969,5	979,0	1 011,9	2 960,3
dont garantie SONAP		170,5	0,0	0,0	0,0	0,0
dont garantie SENELEC (EDG)		238,7	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : CBMT 2025-2027

Annexe 5: Programme d'Investissement Public (PIP) 2025-2027

Intitulé du projet	2025				2026				2027				TOTAL 2025-2027				PART	
	BND	FINEX		TOTAL	BND	FINEX		TOTAL	BND	FINEX		TOTAL	BND	FINEX		TOTAL		
		Prêts	Dons			Prêts	Dons			Prêts	Dons			Prêts	Dons			
Agriculture et Elevage	168 328	505 875	527 682	1 201 884	260 283	477 110	607 520	1 344 913	1 317 380	157 400	531 000	2 005 780	1 745 991	1 140 385	1 666 202	4 552 577	8,2%	
Pêche	81 547	0	29 770	111 317	74 200	0	42 369	116 569	44 400	0	9 800	54 200	200 147	0	81 939	282 086	0,5%	
Forêts-Hydraulique Villageoise	52 324	100 700	0	153 024	49 550	120 500	0	170 050	57 110	134 500	0	191 610	158 984	355 700	0	514 684	0,9%	
TOTAL SECTEUR Développement rural	302 198	606 575	557 452	1 466 224	384 033	597 610	649 889	1 631 532	1 418 890	291 900	540 800	2 251 590	2 105 121	1 496 085	1 748 141	5 349 346	9,7%	
Mines ,Géologie et Environnement	213 141	66 896	86 996	367 033	535 347	75 150	75 150	685 647	851 777	89 700	89 700	1 031 177	1 600 265	231 746	251 846	2 083 857	3,8%	
Industries-PME-Commerce	66 978	136 984	0	203 962	91 360	82 210	0	173 570	48 500	144 300	0	192 800	206 838	363 494	0	570 332	1,0%	
Energie et Eau	188 673	571 472	57 112	817 256	151 880	1 829 560	151 067	2 132 507	95 740	1 309 550	232 450	1 637 740	436 293	3 710 582	440 629	4 587 503	8,3%	
Hotellerie -Tourisme-Artisanat	125 308	0	0	125 308	247 801	0	0	247 801	13 500	0	0	13 500	386 610	0	0	386 610	0,7%	
TOTAL SECTEUR Min.Ind.Ener.Eau.To.Hot	594 099	775 351	144 108	1 513 559	1 026 388	1 986 920	226 217	3 239 525	1 009 517	1 543 550	322 150	2 875 217	2 630 005	4 305 821	692 475	7 628 301	13,8%	
Urbanisation et Habitat	224 309	269 616	0	493 925	380 268	170 650	0	550 918	430 660	911 800	0	1 342 460	1 035 237	1 352 066	0	2 387 303	4,3%	
Infrastructures et Travaux Publics	1 494 879	1 631 875	209 642	3 336 396	1 890 790	1 684 130	177 300	3 752 220	2 096 350	2 651 650	0	4 748 000	5 482 019	5 967 655	386 942	11 836 616	21,4%	
Transports et Météo	138 814	659 732	11 023	809 569	217 920	449 240	15 100	682 260	176 600	526 100	2 300	705 000	533 334	1 635 072	28 423	2 196 829	4,0%	
Télécom et Postes	105 579	23 400	0	128 979	95 739	194 176	0	289 915	77 585	124 430	0	202 015	278 903	342 006	0	620 909	1,1%	
TOTAL SECTEUR Infrastructures	1 963 581	2 584 624	220 664	4 768 869	2 584 717	2 498 196	192 400	5 275 313	2 781 195	4 213 980	2 300	6 997 475	7 329 493	9 296 800	415 364	17 041 657	30,8%	
Santé	228 013	277 430	64 312	569 755	253 846	449 970	98 700	802 516	917 990	600 800	34 210	1 553 000	1 399 849	1 328 200	197 222	2 925 271	5,3%	
Affaires sociales	101 680	28 254	115 768	245 702	135 847	45 600	110 700	292 147	53 130	0	28 500	81 630	290 657	73 854	254 968	619 479	1,1%	
Enseignement Pré-Universitaire et Education C.	106 349	0	0	106 349	101 220	0	0	101 220	1 225 240	0	0	1 225 240	1 432 809	0	0	1 432 809	2,6%	
Enseignement Techn. et Formation Professionnelle	115 686	242 265	0	357 951	156 440	270 900	0	427 340	522 400	609 580	0	1 131 980	794 526	1 122 745	0	1 917 271	3,5%	
Enseignement Sup. et Recherche Scientifique	142 334	134 329	9 800	286 463	281 802	232 600	0	514 402	1 032 210	0	0	1 032 210	1 456 346	366 929	9 800	1 833 075	3,3%	
Autre Secteur Social (J. Sports)	191 745	0	0	191 745	319 019	5 600	0	324 619	304 220	0	0	304 220	814 984	5 600	0	820 584	1,5%	
TOTAL SECTEUR Social	885 808	682 277	189 880	1 757 966	1 248 174	1 004 670	209 400	2 462 244	4 055 190	1 210 380	62 710	5 328 280	6 189 173	2 897 328	461 990	9 548 491	17,3%	
Plan-Statistique-Finances-Administration	949 114	336 715	240 713	1 526 542	923 741	527 110	282 278	1 733 129	510 500	245 000	68 700	824 200	2 383 355	1 108 825	591 691	4 083 871	7,4%	
Administration Territoriale et Décentralisation	955 229	355 590	90 550	1 401 369	2 028 802	367 160	92 250	2 488 212	3 054 594	844 530	354 300	4 253 424	6 038 625	1 567 280	537 100	8 143 005	14,7%	
Défense et Sécurité	239 205	120 000	0	359 205	577 770	126 700	0	704 470	575 100	75 300	0	650 400	1 392 075	322 000	0	1 714 075	3,1%	
TOTAL SECTEUR Administration Générale et Autres	2 143 548	812 305	331 263	3 287 116	3 530 313	1 020 970	374 528	4 925 811	4 140 194	1 164 830	423 000	5 728 024	9 814 055	2 998 105	1 128 791	13 940 951	25,2%	
TOTAL SECTEUR	5 889 234	5 461 132	1 443 368	12 793 734	8 773 625	7 108 366	1 652 434	18 119 759	14 040 073	8 424 640	1 350 960	23 815 673	29 837 189	20 994 138	4 446 762	53 508 746	96,8%	
TAXES DROITS DE DOUANE	548 923	0	0	548 923	585 333	0	0	585 333	635 086	0	0	635 086	1 769 343	0	0	1 769 343	3,2%	
TOTAL GENERAL	6 438 158	5 461 132	1 443 368	13 342 658	9 358 959	7 108 366	1 652 434	18 119 759	14 040 073	8 424 640	1 350 960	23 815 673	29 837 189	20 994 138	4 446 762	55 278 089	100,0%	

Sources : DNIPSIG/DGB

Annexe 5: Programme d'Investissement Public (PIP) 2025-2027 par axe du PRI

Pilier du PRI	2025			2026			2027			TOTAL 2025 - 2027			Part en %				
	BND	FINEX		BND	FINEX		BND	FINEX		BND	FINEX						
		Prêts	Dons		Prêts	Dons		Prêts	Dons		Prêts	Dons					
AXE 2 : CADRE MACROECONOMIQUE ET FINANCIER	0,0	31 000,0	61 484,0	92 484,0	0,0	65 700,0	78 900,0	144 600,0	0,0	98 700,0	0,0	98 700,0	0,0	195 400,0	140 384,0	335 784,0	0,6%
AXE 3 : CADRE LEGAL ET GOUVERNANCE	223 006,0	234 289,8	306 239,1	763 534,9	268 050,0	278 190,0	418 378,0	964 618,0	383 280,0	468 850,0	637 500,0	1 489 630,0	874 336,0	981 329,8	1 362 117,1	3 217 782,9	5,8%
AXE 4 : ACTION SOCIALE, EMPLOI ET EMPLOYABILITÉ	65 203,0	280 077,3	350 593,8	695 874,0	73 978,0	365 250,0	376 779,0	816 007,0	376 520,0	58 700,0	191 500,0	626 720,0	515 701,0	704 027,3	918 872,8	2 138 601,0	3,9%
AXE 5 : INFRASTRUCTURES ET ASSAINISSEMENT	6 149 948,7	4 915 765,3	725 050,8	11 790 764,8	9 016 930,9	6 399 226,0	778 377,0	16 194 533,9	13 280 272,6	7 798 390,0	521 960,0	21 600 622,6	28 447 152,2	19 113 381,3	2 025 387,8	49 585 921,3	89,7%
Total	6 438 157,7	5 461 132,4	1 443 367,7	13 342 657,7	9 358 958,9	7 108 366,0	1 652 434,0	18 119 758,9	14 040 072,6	8 424 640,0	1 350 960,0	23 815 672,6	29 837 189,2	20 994 138,4	4 446 761,7	55 278 089,2	100,0%

Sources : DNIPSIG/DGB

